



Bulletin Officiel

N° 3659 Vendredi 6 Aout 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP SAFA 2

AGREMENT DE DESIGNATION DE DEPOSITAIRE

BANQUE TUNISO-KOWEITIANNE EN TANT QUE DEPOSITAIRE
D'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 2

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

TUNISIAN DEVELOPMENT FUND 3

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE MAGASIN GENERAL 4

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU
NORD OUEST – SODINO - 5-6

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

« EMPRUNT SUBORDONNE AMEN BANK 2010 » 7-9

COURBE DES TAUX

10

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

11-12

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2010 :

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2010 :

- ATTIJARI VALEURS SICAV

- SICAV L'INVESTISSEUR

- SICAV L'EPARGNANT

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRE ARRETES AU 30 JUIN 2010 :

- SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE

COMMUNIQUE DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 28 juillet 2010, d'agréer le fonds suivant :

FCP SAFA

*Fonds Commun de Placement
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : 05 rue Mustapha Sfar -1002-Tunis*

SMART ASSET MANAGEMENT et AMEN BANK ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 juillet 2010, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé « FCP SAFA » d'un montant initial de D.100 000 divisé en 1 000 parts de D. 100 chacune.

AGREMENT DE DESIGNATION DE DEPOSITAIRE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 28 juillet 2010, d'agréer la désignation de la Banque Tuniso-Koweitienne en tant que dépositaire d'Univers Obligations SICAV en remplacement de l'Arab Tunisian Bank.

COMMUNIQUE DU CMF (suite)**DEMARRAGE DE SOUSCRIPTIONS****TUNISIAN DEVELOPMENT FUND**
Fonds Commun De Placement à Risque
régé par le code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Agrément du CMF n°06-2010 du 17 mars 2010

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques aux parts de TUNISIAN DEVELOPMENT FUND aura lieu à partir du lundi 09 août 2010.

TUNISIAN DEVELOPMENT FUND présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination : TUNISIAN DEVELOPMENT FUND

Domiciliation : Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 Tunis.

Forme juridique : Fonds Commun de Placement à Risque.

Type : Fonds Commun de Placement à Risque.

Objet : La participation pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises qui réalisent les projets prévus à l'article 21 de la loi n° 88-92 du 2 Août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Législation applicable : Le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Montant des fonds : 15 000 000 D répartis en 1 500 parts de 10 000 D chacune.

Date d'agrément : 17 mars 2010.

Promoteurs : UGFS-NA et la BIAT.

Gestionnaire : UGFS-NA.

Dépositaire : BIAT.

Distributeur : UGFS-NA.

Période de souscription : Les souscriptions s'effectuent pendant une période de souscription de 12 mois à compter de la date d'ouverture des souscriptions au public. Le fonds sera fermé dès que les souscriptions atteindront 15 Millions de Dinars, ou, de toutes façons, au bout de la période de souscription, même si l'actif cible n'est pas atteint.

Prix de souscription : Le prix de souscription est égal à la valeur d'origine des parts augmentée de 2% HT à titre de commission acquise au gestionnaire.

La souscription initiale minimale pour chaque porteur de parts est de 100 000 D.
Les souscriptions sont uniquement effectuées en numéraire.

Période de blocage : Toute la durée du fonds.

Pour plus d'informations sur TUNISIAN DEVELOPMENT FUND, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 08 juillet 2010, est mis à la disposition du public auprès du distributeur et sur le site du CMF.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE MAGASIN GENERAL

Siège social : 24, avenue de France-Tunis-

La Société Magasin Général -SMG- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2010.

En milliers de dinars

ORDRE	RUBRIQUES	2 ^{ème} trimestre 2010 *	2 ^{ème} trimestre 2009**	au 30/06/2010*	au 30/06/2009**	au 31/12/2009
1° /	Chiffre d'affaires TTC	85 297	55 752	152 333	100 505	231 094
1° /	Chiffre d'affaires H.T	80 566	52 807	144 559	95 546	219 155
2°/	Surface totale des points de vente en m2			48 268	46 175	46 761
3°/	Délai moyen de règlement fournisseurs			92j	105j	111j
4°/	Charges de personnel	5 606	4 575	10 388	9 376	19 158
5°/	Nombre de points de vente	47	44	47	44	45

Commentaire :

* Selon les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2010

** Selon les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2009

♦ Ouvertures des Magasins El Kef le 08/01/2010 et Ezzahra 2 le 10/03/2010

♦ Le chiffre d'affaires cumulé HT au 30/06/2010 a enregistré une augmentation de 51,30 % par rapport à celui du 1^{er} Semestre 2009.

(1) Le CMF a invité la société à se conformer aux dispositions de l'article 44 bis et à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne en insérant les indicateurs d'activité suivant :

- Coût d'achat des marchandises vendues (hors taxes) ;
- Charges financières ;
- Produits financiers ;
- Trésorerie nette ;
- Effectif moyen.

AVIS DES SOCIETES (suite)

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISAS DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest « SODINO »

Avenue Taieb M'Hiri, Bâtiment Société de la Foire de Siliana –6100– Siliana

Conformément à la décision de Monsieur le Président de la République relative au doublement du Capital des Sociétés d'Investissement à Capital Risque, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest « SODINO » tenue le 24 Juin 2010 a décidé d'augmenter le capital de la société pour le porter de **24 millions de dinars à 48 millions de dinars** par l'émission de 2.400.000 actions nouvelles de nominal 10 dinars à libérer de la moitié lors de la souscription et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions de cette augmentation.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, au cas où les souscriptions qui seront réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, de déléguer au Conseil d'Administration le pouvoir de recourir à la faculté prévue par l'article 298 du Code des Sociétés Commerciales qui consiste en l'offre des actions non souscrites au public, totalement ou partiellement.

Caractéristiques de l'émission :

- Montant de l'émission** : Le capital social sera augmenté de 24.000.000 DT par souscription en numéraire.
- Nombre d'actions à émettre** : 2.400.000 actions.
- Valeur nominale des actions** : 10 dinars.
- Forme des actions à émettre** : nominative.
- Catégorie** : ordinaire.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à leur valeur nominale, sans prime d'émission, soit **10 dinars** l'action à libérer de la moitié lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 2.400.000 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible

A raison d'**une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne**.

A titre réductible

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription :

La souscription aux 2.400.000 actions nouvelles à émettre en numéraire sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison d'une (01) action nouvelle souscrite pour une (01) action ancienne et ce du **17/08/2010 au 15/10/2010 inclus***.

Souscription publique :

Passé le délai de souscription réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, les actions nouvelles éventuellement non souscrites seront offertes au public du **18/10/2010 au 12/11/2010 inclus**.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Toutefois, cette date ne doit pas excéder les trois mois qui suivent la date d'ouverture des souscriptions, soit au plus tard le **12/11/2010**.

* Les actionnaires et / ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 15/10/2010 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, au siège de la société et auprès de tous les intermédiaires en bourse. En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **5 Dinars représentant la moitié de la valeur nominale de l'action**.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans les comptes indisponibles suivants réservés tous à l'augmentation du capital de la SODINO :

* BH Agence Siliana	14103103300700011085
* BIAT Agence Lafayette	08006011053200190019
* BT Agence Siliana	05402000020087003074
* STB Agence Siliana	10401061106815078894
* ATTIJARI BANK Agence Siliana	04110097001124705329
* BNA Agence Siliana	03206031032104515122
* ATB Agence Siliana	01080112119000039433
* STUSID Bank Agence Centrale	21000000404200077062

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aura reçu les souscriptions dans un délai ne dépassant pas les **10 jours** à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le **25/10/2010**.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 2.400.000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance à partir du **1^{er} Juillet 2010** à hauteur de leur libération soit la moitié.

Négociation en Bourse :

Négociation en Bourse des actions anciennes :

Les 2.400.000 actions anciennes composant le capital social actuel de la SODINO seront négociées à partir du **17/08/2010**, droits de souscription détachés.

Négociation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les 2.400.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et libérées de la moitié seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital et la publication de la notice conséquent au Journal Officiel de la République Tunisienne, aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et aux quotidiens de la place. Elles seront dès lors négociées sur le marché hors-cote séparément des actions anciennes jusqu'à leur libération totale et la mise en paiement des dividendes de l'année au cours de laquelle la libération aura lieu en totalité. A partir de cette date, toutes les actions seront entièrement assimilées.

Négociation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **17/08/2010 au 15/10/2010 inclus***.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles souscrites ne seront pas prises en charge par la STICODEVAM.

Les droits de souscription ne seront pas pris en charge par la STICODEVAM.

A cet effet, la STICODEVAM n'assurera pas les règlements/livraisons sur lesdits droits et actions négociés en bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° **10-0707** en date du **02/08/2010**, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

* Les actionnaires et / ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 15/10/2010 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIETES (suite)

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« EMPRUNT SUBORDONNE AMEN BANK 2010 »

Le Conseil d'Administration réuni en date du 26/04/2010 a décidé de :

- 1- soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire du 31/05/2010 l'émission d'emprunts obligataires pour une enveloppe globale de 200 millions de dinars.
- 2- lancer un premier emprunt obligataire de 80 millions de dinars d'une durée de 15 ans à un taux variable de TMM majoré d'une marge de 0,70% à 0,85%, et de déléguer à la Direction Générale le soin de fixer les conditions de cette émission.
- 3- Imputer cette émission sur l'enveloppe d'emprunt obligataire qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31/05/2010

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Amen Bank tenue le 31/05/2010 a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 200 millions de dinars.

Dénomination de l'emprunt : «EMPRUNT SUBORDONNE AMEN BANK 2010 ».

Montant : 80 000 000 dinars divisés en 800 000 obligations subordonnées, de nominal 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation subordonnée.

Forme des obligations : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes au **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 0,85 %** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 85 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'aout de l'année N-1 au mois de juillet de l'année N.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juin, qui est égale à 4,2233%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement

actuariel annuel de 5,0733%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,85% et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de 15 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 8 ans.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée, entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions soit le 31/08/2010 seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné, soit le 31/08/2010 et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Toutes les obligations subordonnées émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 6,670 dinars par obligation subordonnée et ce, de la première année jusqu'à la 14^{ème} année, et de 6,620 dinars par obligation subordonnée, la 15^{ème} année. L'emprunt sera amorti en totalité le 31/08/2025.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 31 aout de chaque année auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le 31/08/2011.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le 02/08/2010 et clôturées, sans préavis, au plus tard le 31/08/2010.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations subordonnées émises. Au cas où le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas clôturé à la date limite du 31/08/2010, les souscriptions seront prolongées jusqu'au 30/09/2010, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au 30/09/2010, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du 02/08/2010 aux guichets d'Amen Bank, siège social et agences.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations subordonnées du présent emprunt seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

- Suite -

Cotation en Bourse : Amen Bank s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : Amen Bank s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné, à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées. Les dispositions des articles de 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Rang de créance : *En cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les présentes obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 19 juillet 2010 sous le numéro 10/009. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires des obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.*

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : *L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.*

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou

- Suite -

qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant.

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire: Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le **n°10-706** en date du **19 juillet 2010** et du document de référence « Amen Bank 2010 » enregistré par le CMF sous le n° **10-009** en date du **19 juillet 2010** seront mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Amen Bank, Avenue Mohamed V, -1002 Tunis-, et sur les sites Internet du CMF : www.cmf.org.tn et d'Amen Bank : www.amenbank.com.tn

AVIS

COURBE DES TAUX DU 06 AOUT 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,583%		
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,583%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,581%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,578%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,576%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,572%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,569%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,567%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,565%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,562%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,559%	997,528
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011	4,558%		
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,620%	1 020,337
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,730%	1 006,037
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,796%	1 037,309
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,852%	1 086,965
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,879%	1 117,524
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,944%	1 080,815
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,065%		1 008,268
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,171%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,306%	1 081,562
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,562%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,607%		992,237
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,606%	1 108,533
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,606%		

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIESICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	133,340	133,355		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,562	11,602	11,603		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,199	1,199		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	32,129	32,133		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,229	44,233		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	167,005	167,349		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	699,116	700,381		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	142,307	142,933		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	131,312	131,771		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	117,981	118,245		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	116,590	116,885		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	112,135	112,564		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
13	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET	30-mars-07	1 159,446	1 248,410	1 260,750		
14	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 193,017	2 201,47		
15	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	120,312	120,312		
16	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	120,683	120,945		
17	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 136,17	1 137,42		
18	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	124,508	124,508		
19	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	162,220	162,22		
20	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	15,037	14,75		
21	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 707,046	5 707,05		
22	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 586,625	6 586,63		
23	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,329	2,363		
24	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,855	1,872		
25	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,168	1,199		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
26	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	106,682	106,693
27	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	102,952	102,962
28	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	103,478	103,487
29	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	101,480	101,490
30	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	102,061	102,071
31	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	105,243	105,252
32	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	102,302	102,313
31	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	102,379	102,389
32	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	102,552	102,562
33	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	106,171	104,328	104,338
34	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	101,373	101,383
35	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	102,673	102,685
36	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	102,614	102,624
38	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	104,632	104,642
39	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	104,607	104,616
40	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	100,000	101,475	101,483
41	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	101,528	101,537
42	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	102,820	102,830
43	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	100,903	100,914
45	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	102,837	104,811	104,820
46	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	102,784	102,794
47	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	101,176	101,186
48	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	103,053	103,063
49	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	103,190	103,198
50	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	100,698	100,706

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
51	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,493	10,399	10,400
52	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	104,934	102,422	102,433
53	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	102,193	100,784	100,794
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
54	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	100,435	100,506
SICAV MIXTES								
55	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	76,463	77,026
56	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	161,386	162,134
57	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 590,113	1 593,296
58	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	113,819	114,136
59	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	123,121	123,662
60	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	105,561	105,794
61	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	16,445	16,448
62	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	282,419	283,569
63	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	53,401	53,548
64	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 288,904	2 293,226
65	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	79,166	79,436
66	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	58,789	58,851
67	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	103,953	104,016
68	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	114,632	114,718
69	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	112,678	112,933
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,844	11,870
71	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	12,973	13,007
72	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	17,131	17,236
73	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	17,922	18,023
74	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	12,449	12,510
75	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	131,655	131,686
76	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	134,419	134,779
77	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	129,456	129,738
78	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	20,888	20,948
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	102,903	103,070
80	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	107,630	108,708
81	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	145,938	147,920
82	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,584	10,584
83	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	125,077	125,077
84	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	118,406	118,406
85	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	173,091	173,091
86	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	153,747	153,747
87	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	135,299	135,299
88	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	9 983,171	9 983,171
89	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	167,340	167,340
90	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 435,780	1 435,780
91	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	105,115	106,663
92	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	107,823	110,644
93	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 243,602	10 345,465

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2010

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 29 février 2008 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV» pour la période allant du premier avril au 30 juin 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 236.391.825, un actif net de D :234.009.270 et un bénéfice de la période de D : 2.122.414.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV», comprenant le bilan au 30 juin 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1.La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2.Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3.A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2010, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4.Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par « AMEN BANK » représentent à la clôture de l'exercice, 15,18% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif,

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2010
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Portefeuille-titres	4	175 662 062	115 919 983	145 899 024
Obligations et valeurs assimilées		163 727 042	107 402 566	135 266 785
Titres OPCVM		11 935 020	8 517 417	10 632 239
Placements monétaires et disponibilités		60 703 078	69 276 108	83 551 314
Placements monétaires	5	59 146 585	68 643 952	67 964 975
Disponibilités		1 556 493	632 156	15 586 339
Créances d'exploitation	10	26 685	32 990	490 206
TOTAL ACTIF		236 391 825	185 229 081	229 940 544

PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	533 267	399 184	473 879
Autres créditeurs divers	9	1 849 288	1 251 768	18 767
TOTAL PASSIF		2 382 555	1 650 952	492 646
ACTIF NET				
Capital	13	229 276 236	179 640 524	220 984 898
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		1 710	43	53
Sommes distribuables de l'exercice en cours		4 731 324	3 937 562	8 462 947
ACTIF NET		234 009 270	183 578 129	229 447 898
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		236 391 825	185 229 081	229 940 544

ETAT DE RESULTAT

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2010	Période du 01/01 au 30/06/2010	Période du 01/04 au 30/06/2009	Période du 01/01 au 30/06/2009	Année 2009
Revenus du portefeuille-titres	6	2 983 147	4 615 936	2 035 118	3 493 702	6 450 206
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 777 620	3 405 977	1 380 957	2 839 541	5 796 045
Revenus des titres OPCVM		1 205 527	1 209 959	654 161	654 161	654 161
Revenus des placements monétaires	7	625 132	1 316 129	579 287	1 019 782	2 309 923
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 608 279	5 932 065	2 614 405	4 513 484	8 760 129
Charges de gestion des placements	11	(533 869)	(1 039 033)	(399 786)	(767 092)	(1 671 250)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 074 410	4 893 032	2 214 619	3 746 392	7 088 879
Autres produits		-	-	-	64 193	68 086
Autres charges	12	(60 528)	(118 079)	(45 438)	(87 059)	(189 818)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 013 882	4 774 953	2 169 181	3 723 526	6 967 147
Régularisation du résultat d'exploitation		22 619	(43 629)	209 012	214 036	1 495 800
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		3 036 501	4 731 324	2 378 193	3 937 562	8 462 947
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(22 619)	43 629	(209 012)	(214 036)	(1 495 800)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(796 795)	(707 932)	(220 536)	(129 229)	61 998
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur titres		(94 673)	89 766	(64 942)	(2 607)	607 325
RESULTAT DE LA PERIODE		2 122 414	4 156 787	1 883 703	3 591 690	7 636 470

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

	<i>Période du 1/04 au 30/06/2010</i>	<i>Période du 1/01 au 30/06/2010</i>	<i>Période du 1/04 au 30/06/2009</i>	<i>Période du 1/01 au 30/06/2009</i>	<i>Année 2009</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 122 414	4 156 787	1 883 703	3 591 690	7 636 470
Résultat d'exploitation	3 013 882	4 774 953	2 169 181	3 723 526	6 967 147
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(796 795)	(707 932)	(220 536)	(129 229)	61 998
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(94 673)	89 766	(64 942)	(2 607)	607 325
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(8 876 640)	(8 876 640)	(6 193 579)	(6 193 579)	(6 193 579)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	16 991 009	9 281 225	17 949 012	25 115 099	66 940 088
Souscriptions					
- Capital	207 721 064	322 427 154	133 330 460	206 668 116	521 688 448
- Régularisation des sommes non distribuables	(237 416)	(193 095)	(38 851)	(9 703)	337 771
- Régularisation des sommes distribuables	3 961 505	8 786 260	2 283 319	5 493 846	15 346 511
Rachats					
- Capital	(191 513 027)	(313 568 044)	(115 462 022)	(181 907 210)	(456 452 597)
- Régularisation des sommes non distribuables	300 979	243 489	39 909	10 172	(269 032)
- Régularisation des sommes distribuables	(3 242 096)	(8 414 539)	(2 203 803)	(5 140 122)	(13 711 013)
VARIATION DE L'ACTIF NET	10 236 783	4 561 372	13 639 136	22 513 210	68 382 979
ACTIF NET					
En début de période	223 772 487	229 447 898	169 938 993	161 064 919	161 064 919
En fin de période	234 009 270	234 009 270	183 578 129	183 578 129	229 447 898
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	2 086 727	2 158 509	1 586 720	1 519 171	1 519 171
En fin de période	2 245 042	2 245 042	1 761 838	1 761 838	2 158 509
VALEUR LIQUIDATIVE	104,234	104,234	104,197	104,197	106,299
TAUX DE RENDEMENT	0,86%	1,74%	1,01%	2,04%	4,02%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 JUIN 2010

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 12 Mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001. Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2010 à D : 175.662.062 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2010	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		159 007 288	163 727 042	69,97%
Obligation de sociétés		92 903 310	94 615 432	40,43%
AB SUB 2008-01 A	20 000	1 733 320	1 743 448	0,75%
AB SUB 2008-01 A	15 000	1 299 990	1 307 586	0,56%
AB SUB 2008-01 B	20 000	1 800 000	1 811 328	0,77%
AB SUB 2009 TF 5.45%	10 000	1 000 000	1 032 728	0,44%
AB SUB 2009 TV TMM+0.85%	60 000	6 000 000	6 181 488	2,64%
AMEN BANK 2001	30 000	600 000	605 568	0,26%
AMEN BANK 2007	40 000	2 800 000	2 849 440	1,22%
AIL 2009-1	5 000	400 000	407 296	0,17%
AIL 2010-1	15 000	1 500 000	1 514 496	0,65%
ATB 2007/1	50 000	4 400 000	4 422 160	1,89%
ATB SUB 2009 A1	15 000	1 500 000	1 506 492	0,64%
ATB SUB 2009 A2	20 000	2 000 000	2 009 136	0,86%
ATB SUB 2009 B1	5 000	500 000	502 624	0,21%
ATB SUB 2009 B2	10 000	1 000 000	1 005 432	0,43%
ATL 2006/1	39 500	2 370 000	2 375 404	1,02%
ATL 2008/1	10 000	600 000	602 736	0,26%
ATL 2009	20 000	1 600 000	1 610 992	0,69%
ATL 2009/2 TF 5.25%	5 000	500 000	516 052	0,22%
ATL 2009/2 TV TMM+0.75%	15 000	1 500 000	1 545 288	0,66%
ATL 2009/3 TF 5.125%	15 000	1 500 000	1 530 840	0,65%
ATL 2009/3 TV TMM+0.625%	10 000	1 000 000	1 019 248	0,44%
ATL 2009/3 TV TMM+0.625%	15 000	1 500 000	1 528 872	0,65%
EO SUBORDONNE ATL 2008	15 000	1 500 000	1 572 036	0,67%
ATTIJARI LEASING SUB TF 5.5%	10 000	1 000 000	1 018 928	0,44%
ATTIJARI LEASING TV TMM+1%	10 000	1 000 000	1 017 800	0,43%
BH 2009 A TMM+0.8%	30 000	3 000 000	3 059 520	1,31%
BH 2009 B TF 5.3%	30 000	3 000 000	3 063 432	1,31%
BTE 2004	21 000	420 000	420 302	0,18%

BTE 2009 TF 5.25%	15 000	1 500 000	1 549 884	0,66%
BTK 2009 TV TMM+0.8%	25 000	2 500 000	2 534 220	1,08%
BTK 2009 TV TMM+0.8%	10 000	1 000 000	1 013 688	0,43%
BTKD/2006	10 000	400 000	410 688	0,18%
CHO 2009 TV TMM+1%	6 000	600 000	615 288	0,26%
CHO COMPANY 2009 TV TMM+1	3 000	300 000	306 192	0,13%
CIL 2004/1	10 000	400 000	416 816	0,18%
CIL 2005/1	10 000	600 000	623 936	0,27%
CIL 2007/1	5 000	300 000	307 308	0,13%
CIL 2007/2	5 000	300 000	305 512	0,13%
CIL 2009/1 TF 5.5%	10 000	1 000 000	1 041 712	0,45%
CIL 2009/1 TV TMM+1%	5 000	500 000	519 752	0,22%
CIL 2009/2 TF 5.375%	7 500	750 000	775 536	0,33%
CIL 2009/2 TV TMM+0.75%	5 000	500 000	515 672	0,22%
CIL 2009/3 TF 5.25%	10 000	1 000 000	1 017 608	0,43%
CIL 2009/3 TV TMM+0.75%	8 500	850 000	864 028	0,37%
EO STB 2008/1	50 000	4 600 000	4 629 440	1,98%
STB 2008/2	40 000	3 750 000	3 821 040	1,63%
STB 2010/1 TF 5.3%	25 000	2 500 000	2 529 040	1,08%
STB 2010/1 TV TMM+0.7%	25 000	2 500 000	2 527 050	1,08%
EO "SIHM 2008	4 000	400 000	416 384	0,18%
EO TL 2008-02	10 000	800 000	824 616	0,35%
EO TL 2008-03	7 000	560 000	572 365	0,24%
TL 2005/1	5 000	100 000	103 776	0,04%
TL 2006/1	10 000	400 000	412 992	0,18%
TL 2007	10 000	600 000	630 840	0,27%
TL 2008-01	8 000	480 000	480 070	0,21%
TL 2009 SUB TF 5.65%	7 000	700 000	724 186	0,31%
TL 2009 SUB TV TMM+1.25%	7 000	700 000	723 324	0,31%
TL 2009/2 TF 5.125%	5 000	500 000	505 280	0,22%
TL 2009/2 TV TMM+0.625%	5 000	500 000	505 008	0,22%
TL 2010/1 TF 5.125%	10 000	1 000 000	1 003 368	0,43%
TL 2010/1 TV TMM+0.625%	10 000	1 000 000	1 003 184	0,43%
HL 2008-1	10 000	600 000	604 536	0,26%
HL 2009/2 TF 5.5%	10 000	1 000 000	1 033 632	0,44%
HL 2009/2 TV TMM+1	20 000	2 000 000	2 063 584	0,88%
HL 2009-1 TF 5.75%	11 500	1 150 000	1 197 536	0,51%
HL 2009-1 TV TMM+1.5%	11 500	1 150 000	1 197 012	0,51%
HL 2010/1 TF 5.25%	20 000	2 000 000	2 002 992	0,86%
HL 2010/1 TV TMM+0.75	10 000	1 000 000	1 001 416	0,43%
MEUBLATEX 2008 TF 5.4%	1 000	100 000	103 634	0,04%
MEUBLATEX INDUS 2010/ 5.3%	3 000	300 000	302 342	0,13%
UNIFACTOR 2005/1	10 000	200 000	208 632	0,09%
UNIFACTOR 2006/1	14 000	560 000	576 992	0,25%
MOURADI PALACE 2005	1 000	60 000	60 068	0,03%
UIB 2009/1 5.25%TF	20 000	2 000 000	2 080 320	0,89%
UTL 2004	4 000	160 000	162 259	0,07%
EO EL WIFACK LEASING 2006	500	10 000	10 002	0,00%
Bons du trésor assimilables		55 177 528	56 076 513	23,96%
BTA 02/2015	11 700	12 225 055	12 335 234	5,27%
BTA 03/2012	7 000	7 066 500	7 119 386	3,04%
BTA 10/2013	7 000	4 965 900	5 159 775	2,20%
BTA 05/2022	9 472	9 640 823	9 715 527	4,15%
BTA 07/2017	4 600	4 982 400	5 209 897	2,23%
BTA 03/2019	14 500	14 759 600	14 980 152	6,40%
BTA 03/2016	1 000	1 024 750	1 037 721	0,44%
BTA 03/2010	500	512 500	518 821	0,22%
Bons du trésor zéro coupon		10 926 450	13 035 097	5,57%
BTZC 10/2016	19 200	10 282 950	12 339 205	5,27%
BTZC 10/2018	1 200	643 500	695 892	0,30%
Titres OPCVM		12 058 588	11 935 020	5,10%
AL AMANAH FCP	4 000	401 908	400 624	0,17%

ATTIJARI OBLIG SICAV	5 000	524 855	505 545	0,22%
FCP CAPITAL ET GARANT	600	600 000	737 371	0,32%
MAXULA INVST SICAV	9 707	1 000 034	994 414	0,42%
MILLENIUIM SICAV	5 835	626 931	606 793	0,26%
SANADET	21 447	2 340 178	2 280 245	0,97%
SICAV ENTREPRISE	54 510	5 733 726	5 606 190	2,40%
SICAV TRESOR	7 881	830 957	803 838	0,34%
TOTAL		171 065 876	175 662 062	75,07%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2010 à D : 59.146.585, se détaillant comme suit :

		Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2010	% actif net
<u>Billets de trésorerie avalisés</u>					
	-	-	2 939 181	2 954 386	1,26%
BT HL du 17/05/2010 à 5,2%	pour 180 jours	BTL	2 939 181	2 954 386	1,26%
<u>Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation:</u>					
			8 332 393	8 408 179	3,59%
BT SITS du 03/08/2009 à 5,4%	pour 360 jours		959 013	996 812	0,43%
BT HL du 15/05/2010 à 5,45%	pour 180 jours		978 778	984 320	0,42%
BT HL du 17/05/2010 à 5,45%	pour 180 jours		978 778	984 084	0,42%
BT HL du 18/06/2010 à 5,45%	pour 90 jours		2 967 740	2 972 399	1,27%
BT CIL du 30/04/2010 à 5,25%	pour 180 jours		1 469 306	1 479 878	0,63%
BT HL du 22/03/2010 à 5,45%	pour 180 jours		978 778	990 686	0,42%
<u>Comptes à terme</u>					
	-	-	21 500 000	22 674 904	9,69%
- Placement au 01/09/2010 (au taux de 5,5%)	-	-	7 000 000	7 563 682	3,23%
Placement au 16/08/2010 (au taux de 5,5%)			6 000 000	6 494 729	2,78%
Placement au 17/12/2010 (au taux de 4,73%)			5 500 000	5 509 080	2,35%
Placement au 26/12/2010 (au taux de 5,5%)			1 500 000	1 599 814	0,68%
Placement au 11/11/2010 (au taux de 4,47%)			1 500 000	1 507 599	0,64%
<u>Certificats de dépôt</u>					
			24 983 307	25 109 116	10,73%
Certificat de dépôt BTL au 10/08/2012 (au taux de 4,33%)			5 000 000	5 113 125	2,19%
Certificat de dépôt A.BANK au 01/07/2010 (au taux de 3,76%)			3 996 661	4 000 000	1,71%
Certificat de dépôt A.BANK au 02/07/2010 (au taux de 3,76%)			4 995 827	4 999 582	2,14%
Certificat de dépôt A.BANK au 03/07/2010 (au taux de 3,76%)			1 998 331	1 999 666	0,85%
Certificat de dépôt A.BANK au 04/07/2010 (au taux de 3,76%)			5 994 992	5 998 496	2,56%
Certificat de dépôt A.BANK au 08/07/2010 (au taux de 3,76%)			2 997 496	2 998 247	1,28%
TOTAL			57 754 881	59 146 585	25,28%

Note 6 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2010 à D : 2.983.147 contre D : 2.035.118 pour la même période de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Trimestre 2 2010	Trimestre 2 2009
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 031 985</u>	<u>643 220</u>
- Intérêts	1 031 985	643 220
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>745 635</u>	<u>737 737</u>
- Intérêts des BTA et BTZC	745 635	737 737
<u>Revenus des OPCVM</u>	<u>1 205 527</u>	<u>654 161</u>
- Dividendes	1 200 870	654 161
- Autres	4 657	-
TOTAL	2 983 147	2 035 118

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2010 à D : 625.132, contre D : 579.287 pour la même période de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Trimestre 2 2010	Trimestre 2 2009
Intérêts des billets de trésorerie	159 204	239 335
Intérêts des comptes à terme	272 828	214 991
Intérêts des dépôts à vue	32 989	22 452
Intérêts des certificats de dépôts	160 111	102 509
TOTAL	625 132	579 287

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/06/2010 à D : 533.267, contre D : 399.184 au 30/06/2009 et représente la rémunération du gestionnaire au titre du deuxième trimestre.

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2010 à D : 1.849.288, contre D : 1.251.768 au 30/06/2009 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
Redevance du CMF	20 886	15 726
Solde des souscriptions et des rachats de la journée du 30 juin	1 828 402	1 236 042
	<u>1 849 288</u>	<u>1 251 768</u>

Note 10 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2010 à D : 26.685, contre un solde de D : 32.990 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	26 277	31 846
Autres produits à recevoir	408	1 144
	<hr/> 26 685	<hr/> 32 990

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2010 à D : 533.869, contre D : 399.786 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2009 et représente la rémunération du gestionnaire.

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2010 à D : 60.528, contre D : 45.438 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
Redevance du CMF	60 324	45 174
Services bancaires et assimilés	204	264
	<hr/> 60 528	<hr/> 45 438

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 juin 2010, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2009

Montant	220 984 898
Nombre de titres	2 158 509
Nombre d'actionnaires	2 663

Souscriptions réalisées

Montant	322 427 154
Nombre de titres émis	3 149 364
Nombre d'actionnaires nouveaux	891

Rachats effectués

Montant	(313 568 044)
Nombre de titres rachetés	(3 062 831)
Nombre d'actionnaires sortants	(404)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(707 932)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	89 766
Régularisation des sommes non distribuables	50 394

Capital au 30-06-2010

Montant	229 276 236
Nombre de titres	2 245 042
Nombre d'actionnaires	3 150

ATTIJARI VALEURS SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2010

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par l'assemblée générale de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV », et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité du bilan de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » au 30/06/2010, ainsi que de l'état de résultat et de l'état de variation de l'actif net pour la période du 01/04/2010 au 30/06/2010.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 30/06/2010, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

L'examen de l'actif de la « ATTIJARI VALEURS SICAV » nous a permis de relever un dépassement des seuils suivants :

1. Seuil de 10 % prévu par l'article 29 paragraphe 3 de la loi 2001-83 relatif à l'emploi de l'actif dans des titres émis ou garantis par un même émetteur. En effet, l'actif de la « ATTIJARI VALEURS SICAV » est employé au 30/06/2010 à raison de 11,88% dans des titres émis par Attijari Leasing.
2. Attijari Bank détient au 30/06/2010, 61,74% du capital de la « ATTIJARI VALEURS SICAV ». Celle-ci détient 0,178% du capital de la banque. Ceci constitue une contravention aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales, relatives aux participations réciproques.

Sur la base de notre examen limité, et compte tenu de ce qui est décrit aux paragraphes précédents, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV », ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » au 30/06/2010.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

BILAN
AU 30/06/2010

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au</u> <u>30/06/2010</u>	<u>Au</u> <u>30/06/2009</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2009</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		11 519 804	10 624 004	10 492 144
a-Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	3-1	9 609 343	8 324 992	8 279 923
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	1 910 461	2 299 012	2 212 222
c-Autres valeurs				
AC2-PLACEMENTS MONTAIRES ET DISPONIBILITES		3 012 450	2 885 300	5 111 455
a-Placements monétaires	3-3	495 374	495 095	495 316
b-Disponibilités	3-5	2 517 075	2 390 204	4 616 140
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		7 612	9 750	
AC4-AUTRES ACTIFS				
TOTAL ACTIF		14 539 866	13 519 054	15 603 600
<u>PASSIF</u>				
PA1-OPERATEURS CREDITEURS	3-8	43 071	32 996	39 597
PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS	3-9	237 517	209 661	216 201

TOTAL PASSIF		280 588	242 657	255 798
<u>ACTIF NET</u>				
CP1-CAPITAL	3-6	13 976 637	13 072 243	15 158 113
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES		282 641	204 154	189 688
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs	3-7	4	70	70
b-Sommes distribuables de la période	3-7	282 637	204 084	189 618
ACTIF NET		14 259 278	13 276 397	15 347 802
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		14 539 866	13 519 054	15 603 600

**ETAT DE RESULTAT
AU 30/06/2009**

	NOTE	Du	Du	Du	Du	Du
		01/04/2010	01/01/2010	01/04/2009	01/01/2009	01/01/2009
		Au	Au	Au	Au	Au
		30/06/2010	30/06/2010	30/06/2009	30/06/2009	31/12/2009
PR 1-Revenus de portefeuille-titres		406 838	431 215	219 178	249 463	313 999
a-Dividendes	3-2		382 454	189 769	190 713	201 439
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées	3-2	24 384	48 761	29 408	58 751	112 560
c-Revenus des autres valeurs	3-2					
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-4	6 153	12 666	946	24 185	37 462
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		412 991	443 881	220 124	273 648	351 460
CH 1-Charges de gestion des placements	3-10	41 854	81 722	31 779	60 892	134 443
REVENU NET DES PLACEMENTS		371 137	362 159	188 345	212 756	217 017
PR 3-Autres produits						
CH 2-Autres charges	3-11	10 570	18 572	7 208	14 172	33 564
RESULTAT D EXPLOITATION		360 567	343 587	181 137	198 584	183 453
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-61 119	-60 950	5 570	5 501	6 165
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		299 448	282 637	186 707	204 084	189 618
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation d'exploitation (annulation)		61 119	60 950	-5 570	-5 501	-6 165
_Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		926 318	1 146 111	749 898	1 778 739	2 030 899
_Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		88 382	844 262	-82 489	-147 764	1 662 456
_Frais de négociation		-8 452	-20 326	-3 040	-5 741	-31 075
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 366 815	2 313 634	845 505	1 823 818	3 845 733

**ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET
AU 30/06/2010**

	Du	Du	Du	Du	Du
	01/04/2010	01/01/2010	04/01/2009	01/01/2009	01/01/2009
		Au	Au	Au	Au
		30/06/2010	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
<u>AN 1-VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>					
a-Résultat d'exploitation		360 567	343 587	181 137	198 584

b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	926 318	1 146 111	749 898	1 778 739	2 030 899
c-Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	88 382	844 262	-82 489	-147 764	1 662 456
d-Frais de négociation de titres	-8 452	-20 326	-3 040	-5 741	-31 075
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-190 140	-190 140	-168 376	-168 376	-168 376
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-	-	-	-	-
a-Souscriptions	332 522	1 482 976	503 901	503 901	3 671 968
_Capital	217 700	1 026 700	429 700	429 700	2 761 400
_Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	109 614	437 819	61 554	61 554	857 825
_Régularisation des sommes distribuables	5 208	18 458	12 647	12 647	52 742
_Droits d'entrée					
b-Rachats	-3 626 979	-4 694 994	-47 728	-113 193	-3 231 771
_Capital	-2 321 900	-3 075 600	-40 500	-99 500	-2 393 600
_Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-1 238 276	-1 540 442	-6 507	-12 019	-797 067
_Régularisation des sommes distribuables	-66 803	-78 951	-721	-1 673	-41 104
_Droit de sortie					
VARIATION DE L'ACTIF NET	-2 117 782	-1 088 524	1 133 302	2 046 150	4 117 554
<u>AN 4-ACTIF NET</u>	-	-	-	-	-
a-En début de période	16 377 061	15 347 802	12 143 095	11 230 248	11 230 248
b-En fin de période	14 259 278	14 259 278	13 276 397	13 276 397	15 347 802
<u>AN 5-NOMBRE D'ACTIONS (ou de part)</u>	-	-	-	-	-
a-En début de période	113 125	112 572	108 304	108 894	108 894
b-En fin de période	92 083	92 083	112 196	112 196	112 572
VALEUR LIQUIDATIVE	154,852	154,852	118,332	118,332	136,338
DIVIDENDE DISTRIBUE	1,685	1,685	1,496	1,496	1,496
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	8,13%	14,82%	6,87%	16,19%	33,65%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 30/06/2010

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30/06/2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30/06/2010, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2010 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2010 à 11 519 804 DT contre 10 624 004 DT au 30/06/2009, et se détaille ainsi :

Libellé	31/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Coût d'acquisition	7 682 561	8 180 481	7 783 252
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5 810 681	5 716 201	4 909 263
- Titres OPCVM	-	208 400	718 109
- Obligations et valeurs assimilées	1 871 880	2 255 880	2 155 880
Plus ou moins values potentielles	3 798 662	2 400 391	2 652 551
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3 798 662	2 405 869	2 645 733
- Titres OPCVM	-	- 5 478	6 818
Intérêts courus sur Obligations et valeurs	38 581	43 132	56 341
Total	11 519 804	10 624 004	10 492 144

L'état détaillé du portefeuille est présenté comme suit :

PORTEFEUILLE AU 30/06/2010

Annexe I

DESIGNATION DU TITRE	NRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 30/06/10	% Actif	% K EMIS
Actions		5 810 682	9 609 343	66,09%	
ADWYA	34 000	203 858,54	231 030,00	1,589%	0,31%
AMEN BANK	3 000	96 068,57	216 036,00	1,486%	0,03%
ASSAD	12 467	115 211,84	139 206,52	0,957%	0,11%
ARAB TUNISIAN BANK	20 000	86 655,63	172 320,00	1,185%	0,03%
ARAB TUNISIAN LEASE	15 675	66 085,80	91 933,88	0,632%	0,09%
ATTIJARI BANK	60 139	674 920,67	1 365 456,00	9,391%	0,18%
ATTIJARI LEASING	36 745	597 407,57	1 727 015,00	11,878%	1,73%
BIAT	9 500	603 121,09	750 120,00	5,159%	0,06%
BNA	8 552	108 489,06	118 034,70	0,812%	0,03%
BANQUE DE TUNISIE	50 000	388 211,97	512 750,00	3,527%	0,04%
BTE ADP	3 950	96 830,42	118 503,95	0,815%	0,40%
CEMENT CARTHAGE	346 643	658 621,70	925 536,81	6,366%	0,24%
CIL	2 586	17 602,90	74 125,10	0,510%	0,06%
DA 1/3 CIL 2010	2 586	5 870,19	24 230,82	0,167%	0,06%
CIMENT DE BIZERTE	3 000	34 500,00	21 729,00	0,149%	0,01%
ELECTROSTAR	1 877	22 614,00	15 408,29	0,106%	0,11%
ESSOUKNA	13 000	66 065,03	93 704,00	0,644%	0,43%
GIF FILTER	3 722	12 386,17	28 506,80	0,196%	0,06%
MONOPRIX	16 162	482 438,45	845 660,49	5,816%	0,17%
SALIM	13 573	217 887,00	258 701,38	1,779%	0,51%
SERVICOM	2 000	6 500,00	11 418,00	0,079%	0,08%
SFBT	15 000	184 335,00	179 655,00	1,236%	0,02%
DA 5/56 SFBT 2010	14 952	16 405,82	18 540,48	0,128%	0,02%
SIMPAR	3 164	91 883,82	191 589,69	1,318%	0,45%
SITS	12 600	33 431,02	54 721,80	0,376%	0,10%
SOMOCER	10 768	24 050,10	22 849,70	0,157%	0,04%

SOTETEL	600	8 179,00	10 844,40	0,075%	0,03%
SPDIT	18 435	115 623,12	130 999,11	0,901%	0,07%
STB	1 115	16 611,43	16 027,01	0,110%	0,00%
TUNISIE LEASING	10 708	221 182,36	370 443,26	2,548%	0,15%
TUNISAIR	20 000	60 451,30	44 040,00	0,303%	0,02%
T-INVEST	3 000	24 318,79	28 629,00	0,197%	0,31%
TUNISRE NOUVELLE SOUSCRITE	33 404	233 828,00	364 972,10	2,510%	0,37%
TUNISIE PROFILE	20 812	81 675,51	116 776,13	0,803%	0,06%
UBCI	4 000	111 074,67	286 440,00	1,970%	0,04%
UIB	1 500	26 285,00	31 389,00	0,216%	0,01%

OBLIGATIONS		1 871 880	1 910 461	13,139%	
--------------------	--	------------------	------------------	----------------	--

ATTIJARI OCA 2006 /ATTIJARI	142 376	711 880,130	724 213,87	4,981%	0,890%
BTKD 2006 / BTKD	5 000	200 000,000	205 342,47	1,412%	1,250%
MOURADI PALACE B /AMEN BANK	6 000	360 000,000	360 410,30	2,479%	7,500%
S.I.H. MOURADI 2008 TR (B)	5 000	500 000,000	520 480,00	3,580%	3,571%
WIFACK LEASING 2006/1 B / BH	5 000	100 000,000	100 014,25	0,688%	10,000%

BILLET DE TRESORERIE		494 672	495 374	3,407%	
-----------------------------	--	----------------	----------------	---------------	--

19/06/2010 90 JOURS 5.4%	1	494 671,929	495 374,123	3,407%	
--------------------------	---	-------------	-------------	--------	--

AVOIRS EN BANQUE			2 517 075	17,312%	
-------------------------	--	--	------------------	----------------	--

AVOIRS EN BANQUE			2 207 486,281	15,182%	
SOMMES A L'ENCAISSEMENT			578 138,237	3,976%	
SOMMES A REGLER			-276 072,731	-1,899%	
INTERETS SUR COMPTE COURANT			7 523,709	0,052%	

AUTRES ACTIFS			7 612	0,052%	
----------------------	--	--	--------------	---------------	--

DIVIDENDES A RECEVOIR			7 611,750	0,052%	
-----------------------	--	--	-----------	--------	--

TOTAL ACTIF			14 539 866	100,000%	
--------------------	--	--	-------------------	-----------------	--

PASSIF			-280 588	-1,930%	
---------------	--	--	-----------------	----------------	--

OPERATEURS CREDITEURS			-43 070,775	-0,296%	
AUTRES CREDITEURS DIVERS			-237 516,745	-1,634%	

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 431 215 DT pour la période allant du 01/01/2010 au 30/06/2010 contre un montant de 249 463 DT au 30/06/2009, et se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
- Revenus des actions et valeurs assimilées	148 671	72 674	83 400
- Revenus des Titres OPCVM	233 783	118 038	118 039
- Revenus des Obligations	48 761	58 751	112 560
Total	431 215	249 463	313 999

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2010 à 495 374 DT contre 495 095 DT au 30/06/2009 et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
-Billets de trésorerie	494 672	494 623	494 672
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	702	472	644
TOTAL	495 374	495 095	495 316

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2010 au 30/06/2010, à 12 666 DT contre 24 185 DT au 30/06/2009, et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant et les intérêts sur les placements à terme.

Libellé	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
- Intérêts/ compte courant	1 951	1 225	3 626
- Intérêts/ Billets de trésorerie	10 715	472	11 348
- Intérêts/ Dépôt à terme	-	22 488	22 488
Total	12 666	24 185	37 462

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2010 à 2 517 075 DT contre à 2 390 204 DT au 30/06/2009 et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
- Avoir en banque	2 207 486	291 659	551 406
- Sommes à l'encaissement	578 138	2 310 842	4 131 358
- Sommes à régler	- 276 073	- 215 469	- 72 197
- Ecart sur intérêts courus /TCN	7 524	3 172	5 573
Total	2 517 075	2 390 204	4 616 140

3-6 Note sur le capital**- Capital au 31/03/2010**

- Montant	16 203 251
- Nombre de titres	113 125
- Nombre d'actionnaires	65

Souscriptions réalisées

- Montant	327 314
- Nombre de titres	2 177
- Nombre d'actionnaires nouveaux	5

Rachats effectués

- Montant	-3 560 176
- Nombre de titres	23 219
- Nombre d'actionnaires sortants	6

Autres effets s/capital

- Variation des plus et moins values potentielles	926 318
- Plus values réalisées sur cession de titres	88 382
- Frais de négociation	- 8 452

- Capital au 30/06/2010

- Montant	13 976 637
- Nombre de titres	92 083
- Nombre d'actionnaires	64

3- 7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes au résultat distribuable de l'exercice 2010 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Sommes distribuables de l'exercice	282 637	204 084	189 618
Sommes distribuables des exercices antérieurs	4	70	70
Total	282 641	204 154	189 688

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Souscription s	Régul. Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice en cours	343 587	4 657	- 65 607	282 637
Sommes distribuables des exercices antérieurs	5	-	-1	4
Total	343 592	4 657	-65 608	282 641

3- 8 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2010 à 43 071 DT contre un solde de 32 996 DT au 30/06/2009, détaillé comme suit :

Libellé	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
- Gestionnaire	20 927	15 890	19 190
-Dépositaire	22 144	17 106	20 407
Total	43 071	32 996	39 597

3- 8 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2010 à 237 517 DT contre un solde de 209 661 DT au 30/06/2009 détaillé comme suit :

Libellé	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	12 012	3 982	8 030
- Dividende à payer exercice 1998	15 037	15 037	15 037
- Dividende à payer exercice 1999	11 556	11 556	11 556
- Dividende à payer exercice 2000	13 358	13 358	13 358
- Dividende à payer exercice 2001	15 514	15 514	15 514
- Dividende à payer exercice 2002	15 041	15 041	15 041
- Dividende à payer exercice 2003	19 837	19 837	19 837
- Dividende à payer exercice 2004	27 011	27 011	27 011
- Dividende à payer exercice 2005	7 570	7 570	7 570
- Dividende à payer exercice 2006	6 218	6 218	6 218
- Dividende à payer exercice 2007	9 189	9 254	9 254
- Dividende à payer exercice 2008	24 883	27 360	24 944
- Dividende à payer exercice 2009	14 193	-	-
- CMF à payer	1 346	1 151	1 295
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	26 348	23 965	27 898
- TCL à régulariser	12 423	12 423	12 423
- Etat à payer	5 981	383	1 215
Total	237 517	209 661	216 201

3-10 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2010 à 81 722 DT contre 60 892 DT au 30/06/2009, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
- Rémunération du gestionnaire	40 861	30 446	67 222
- Rémunération du dépositaire	40 861	30 446	67 221
Total	81 722	60 892	134 443

3-11 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2010 à 18 572 DT, contre 14 172 DT au 30/06/2009 et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	3 982	3 608	7 656
- Redevance CMF	8 172	6 089	13 445
- Frais de publicité et publications	3 967	3 967	8 000
- Autres charges	3	2	3
- TCL	2 448	506	4 460
Total	18 572	14 172	33 564

4 - AUTRES INFORMATIONS**4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'« Attijari Gestion » au 30/06/2010 s'élèvent 40 861 à DT TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'Attijari Bank au 30/06/2010 s'élèvent à 40 861 DT TTC.

SICAV L'INVESTISSEUR
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2010

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration réuni le 23 avril 2009 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné les états financiers trimestriels de la société « SICAV L'INVESTISSEUR », pour la période allant du premier avril au 30 juin 2010.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Nous avons audité les états financiers trimestriels de la société « SICAV L'INVESTISSEUR », arrêtés au 30 juin 2010, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total net bilan de 2 004 526 DT, un actif net de 1 993 514 DT et un résultat bénéficiaire trimestriel de 51 861 DT. L'établissement des états financiers sincères conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur relève de la responsabilité de la direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes :

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers :

A notre avis, les états financiers trimestriels de la société « SICAV L'INVESTISSEUR », arrêtés au 30 Juin 2010, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total net bilan de 2 004 526 DT, un actif net de 1 993 514 DT et un résultat bénéficiaire trimestriel de 51 861 DT sont sincères et réguliers et donnent pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière à cette date, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Vérifications et informations spécifiques :

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Salah DHIBI

BILAN
ARRETE AU 30/06/2010
(en dinars tunisiens)

	NOTE	du 01/01/2010 au 30/06/2010	du 01/01/2009 au 30/06/2009	31/12/2009
<u>ACTIF</u>				
Portefeuille - titres	AC 1	1 309 014	1 176 439	1 078 277
Actions, valeurs assimilées		926 074	888 567	806 738
Obligations		286 770	268 565	252 581
Autres valeurs		96 170	19 307	18 958
Placements monétaires disponibilités	AC 2	693 442	357 406	568 499
Placements monétaires		327 936	114 568	357 974
Disponibilités		365 506	242 838	210 525
Créances d'exploitation	AC 3	2 070	2 836	1 385
Autres actifs				
TOTAL ACTIF		2 004 526	1 536 681	1 648 161
<u>PASSIF</u>				
Opérateurs Créditeurs	PA 1	11 012	9 095	9 995
Autres Créditeurs Divers				
TOTAL PASSIF		11 012	9 095	9 995
<u>ACTIF NET</u>				
Capital	CP 1	1 965 353	1 501 383	1 594 761
Sommes Distribuables	CP2	28 161	26 203	43 405
Sommes distribuables des exercices antérieurs		10	2	1
Sommes distribuables de l'exercice		28 151	26 201	43 404
ACTIF NET		1 993 514	1 527 586	1 638 166
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 004 526	1 536 681	1 648 161

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 30/06/2010
(en dinars tunisiens)

	NOTE	Période du 01/04 au 30/06/2010	Période du 01/01 au 30/06/2010	Période du 01/04 au 30/06/2009	Période du 01/01 au 30/06/2009	31/12/2009
Revenus du portefeuille - titres	PR 1	23 755	26 435	26 466	28 829	48 723
Dividendes		21 104	21 104	22 997	22 997	36 795
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 651	5 331	3 469	5 832	11 927
Revenus des autres valeurs						1
Revenus des placements monétaires	PR 2	2 481	6 049	612	4 409	9 734
Total des revenus des placements		26 236	32 484	27 078	33 238	58 457
Charges de gestion des placements	CH 1	-4 199	-8 268	-3 577	-6 946	-14 797
REVENUS DES PLACEMENTS		22 037	24 216	23 500	26 292	43 660
Autres produits						
Autres charges						-2
RESULTAT D'EXPLOITATION		22 037	24 216	23 500	26 292	43 658

Régularisation du résultat d'exploitation	PR 4	4 163	3 935	-91	-91	-254
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		26 200	28 151	23 410	26 201	43 404
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-4 163	-3 935	91	91	254
Variation des + (ou -) valeurs potentielles/ titres		17 302	42 103	152 228	191 223	311 551
Plus ou - valeurs réalisées /cession des titres		12 670	35 228	-5 382	-5 133	-22 606
Frais de négociation		-148	-428	-250	-259	-812
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		51 861	101 119	170 096	212 123	331 791

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 30/06/2010
(en dinars tunisiens)**

	<u>Période du 01/04 au 30/06/2010</u>	<u>Période du 01/01 au 30/06/2010</u>	<u>Période du 01/04 au 30/06/2009</u>	<u>Période du 01/01 au 30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	51 861	101 119	170 096	212 123	331 791
Résultat d'exploitation	22 037	24 216	23 500	26 292	43 658
Variation des plus (ou -) valeurs potentielles / titres	17 302	42 103	152 228	191 223	311 551
Plus ou moins valeurs réalisées / cession des titres	12 670	35 228	-5 382	-5 133	-22 606
Frais de négociation	-148	-428	-250	-259	-812
Distribution de dividendes	-43 404	-43 404	-35 789	-35 789	-35 653
Transactions sur le capital	487 634	297 632	-3 072	-3 072	-12 251
a- Souscriptions	518 844	518 920	6 086	6 086	6 109
Capital	662 200	662 300	9 700	9 700	9 700
Régularisation sommes non distribuables exercice	-147 977	-148 001	-3 614	-3 614	-3 614
Régularisation des sommes distribuables	4 621	4 621			23
a- Rachats	-31 210	-221 288	-9 158	-9 158	-18 360
Capital	-46 200	-293 300	-14 700	-14 700	-27 800
Régularisation sommes non distribuables exercice	15 448	72 698	5 542	5 542	9 719
Régularisation des sommes distribuables	-458	-686			-279
VARIATION DE L'ACTIF NET	496 091	355 347	131 236	173 306	283 887
Actif Net					
en début d'exercice / période	1 497 423	1 638 167		1 354 277	1 354 280
en fin d'exercice ou de la période	1 993 514	1 993 514	131 236	1 527 583	1 638 167
Nombre d'actions					
en début d'exercice ou de la période	19 481	21 951		22 132	22 132
en fin d'exercice ou de la période	25 641	25 641	-50	22 082	21 951
VALEUR LIQUIDATIVE	77,747	77,747	-	69,178	74,628
Taux de rendement annualisé	-	13,77%	-	19,35%	24,59%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 JUIN 2010
(Exprimés en dinars Tunisiens)**

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'Investisseur** » est une société anonyme à capital variable créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion du portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999.

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évolution des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte du portefeuille actions

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de cet achat sont imputés en capital.

En principe, les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins value sur cession.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché la plus probable. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les titres des créances négociables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur ces titres de créances et assimilés sont pris en compte en résultat dès qu'ils sont courus. Les échéances sont imputées au débit des comptes des intérêts courus au jour et au crédit des revenus d'obligations et assimilés.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur réévaluée du Portefeuille des titres considérés comme valeur actuelle des stocks de valeurs mobilières. En principe, les cours de réévaluation sont :

- Pour les valeurs cotées durant les dernières séances boursières précédant la date d'évaluation, le cours boursier moyen pondéré ;
- Pour les valeurs qui n'ont pas été cotées durant les dernières séances boursières, la réévaluation est faite sur la base du dernier cours boursier ajusté pour tenir compte de tout événement de nature à agir sur le cours de cette valeur et/ou le cas échéant de la valeur mathématique ou intrinsèque des actions possédées ;
- Pour les obligations, l'évaluation tient compte aussi bien du capital que des intérêts courus. L'évaluation du principal est faite sur la base d'un coût moyen pondéré ou d'un cours ajusté pour les obligations n'ayant pas enregistrées des transactions le jour d'arrêt. Ces différences d'estimation ne sont pas lissées sur la période de détention ;
- Pour les OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente (en principe, du jour de l'arrêt comptable).

3-5 : Etablissement dépositaire

Ce compte enregistre les mouvements en numéraires reçus par le dépositaire qui, par convention se charge à la fois de la gestion des titres possédés par la SICAV et d'autre part, centralise pour le compte de cette dernière et suit l'exécution des opérations d'achats et de ventes de valeurs mobilières.

3-6 : Les frais de gestion

Les frais de gestion sont à attribuer au dépositaire, au réseau des agences et au gestionnaire suivant un contrat forfaitaire respectivement à raison de 0,1%,0,1%,0,8% T.T.C. de l'actif net de la SICAV, calculé quotidiennement, et ce, à partir du 01/11/2002. Ces frais sont les seuls frais de gestion supportés par la SICAV.

3-7 : Valeur liquidative

La valeur liquidative est obtenue par l'actualisation des éléments d'actif au cours du jour comme si le marché était parfait et que les différents cours ne changeraient pas en fonction des quantités offertes et des intentions de vente.

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :**N1- NOTES LIEES AU BILAN****ACTIF****AC 1- Portefeuille-titres****Actions, valeurs assimilés**

Actions	30-06-2010	30/06/2009	31-03-2010	31-12-2009
3111 Coût d'entrée	875 437, 523	1 002 334,611	875 403,048	800 531,174
3119 Diff. Estimation	50 636,077	<113 767,914>	31 052,684	6 206,599
Total	926 073,600	888 566,697	906 455,732	806 737,773

Obligations

Actions	30-06-2010	30/06/2009	31-03-2010	31-12-2009
312210 Coût d'entrée	283 891,600	264 137,422	210 561,600	244 137,422
312500 Intérêt. courus	2 880,490	4 429,635	6 733,692	8 445,145
3129 DE/Obligations	<1,600>	<1,600>	<1,600>	<1,600>
Total	286 770,490	268 565,457	217 293,692	252 580,967

Autres valeurs

Actions	30-06-2010	30/06/2009	31-03-2010	31-12-2009
3131 actions sicav Coût d'entrée	98 324,523	19 488,506	31 490,614	18 785,946
3139 Diff. Estimation	<2 154,645>	<181,462>	126,906	171,942
Total	96 169,878	19 307,044	31 617,520	18 957,888

AC 2- Placements monétaires et disponibilités**Placements monétaires**

Actions	30-06-2010	30/06/2009	31-03-2010	31-12-2009
3211 BTCT Coût d'entrée	332 000,000	116 000,000	332 000,000	369 000,000
3214 BTCT, intérêts précomptés	<8 177,694>	<1450,955>	<8 177,694>	<12 250,449 >
3215 Intérêts courus	4 113,493	19,108	1 632,268	1 224,554
Total	327 935,799	114 568,153	325 454,574	357 974,105

Disponibilités

Actions	30-06-2010	30/06/2009	31-03-2010	31-12-2009
Avoirs à terme auprès des banques				
3241 Bons de caisse	-	200 000,000	-	200 000,000
3245 BC intérêts courus	-	549,698	-	498,411
Sous Total 1	-	200 549,698	-	200 498,411
Liquidités et avoires à vue				
5331 Banque	343 426,481	112,581	2 805,636	10 026,565
5332 sommes à l'encaissement	22 080,000	42 175,770	22 788,778	-

Sous Total 2	365 506,481	42 288,351	25 594,414	10 026,565
Total des liquidités	365 506,481	242 838,049	25 594,414	210 524,976

AC 3- Créances d'exploitation

Actions	30-06-2010	30/06/2009	31-03-2010	31-12-2009
411 Dividende à recevoir	2 070,000	1 648,800	-	-
403 frais à recevoir	-	1 186,815	1 385,678	1 385,678
Total	2 070,000	2 835,615	1 385,678	1 385,678

PASSIF**PA 1- Opérateurs Créiteurs**

Actions	30-06-2010	30/06/2009	31-03-2010	31-12-2009
401 Gestionnaire	2 719,597	2 376,661	2 499,030	2 502,127
40101 Commission réseau	7 759,298	6 235,874	7 339,416	6 932,530
402 commissions dépositaire	533,402	482,217	540,329	560,166
Total	11 012,297	9094,752	10 378,775	9 994,823

CAPITAL**CP 1- CAPITAL**

SITUATION NETTE	30-06-2010	30/06/2009	31-03-2010	31-12-2009
101 capital social	2 195 100,000	2 213200,000	2 195 100,000	2 213 200,000
1021 Souscriptions	662 300,000	9 700,000	100,000	9 700,000
1022 Rachats	<293 300,000>	<14 700,000>	<247 100,000>	<27 800,000>
104 Frais de négociation	<428 ,182>	<258,735>	<280,757>	<812,491>
10511 VDE/ actions	50 636 ,077	<113 767,914>	31 052,684	6 206,599
10512 VDE/ obligations	<1,600>	<1 ,600>	<1,600>	<1,600>
10513 VDE/ OPCVM	<2154,645>	<181,462>	126,906	171,942
106111 Plus value/ actions	44 915 ,148	35 495,593	28 121,205	106 728,424
106112 Moins value/ actions	<10 054,149>	<32 968 ,778>	<5 936,021>	<122 219,926>
106122 Moins value/ obligation	<1 ,822>	-	<3,644>	-
106131 Plus value/ OPCVM	482,464	609,412	376,288	1 259,886
106132 Moins value/ OPCVM	<113,977>	<8 269,314>	-	<8 374,354>
107130+/- val/report opcvm	<171 ,942>	<213,703>	<171,942>	<213,703>
107110+/- val/report actions	<6 206,599>	305 385,711	<6 206,599>	305 385,711
107120+/- val/report obligation	1 ,600	1,600	1,600	1,600
Sous total	2 641 002 ,373	2 394 030,810	1 995 178,120	2 483 232,088
121 Report à nouveau	8 ,362	1 ,667	-	1,667
129 Autres Resultats reportés	<0,941>	-	-	0,000
141 RIA	-	-	43 405,489	0,000
143 Résultats non distribuables	<600 338,925>	<894 576,061>	<600 338,925>	<894 576,061>
151 Régul SND SO	<148 008,533>	< 3614,295>	<25, 826>	<3 614,295>
1511 Régul SND Ra	72 697,933	5542,480	62 136,305	9 719,343
1521 Régul. RAN SO	2 ,841	0,007	-	0,007
15211 Régul. Report à nouv RA	<0 ,198>	<0,011>	-	<0,021>
1522 Régul Résult exerc SO	<0,322>	0,079	-	0,079
1523 Régul A result reportés RA	0 ,022	<0,001>	-	<0,001>
1531 Régul RIA SO	-	-	1,977	-
15311 Régul RIA RA	-	-	<4 886,108>	-
Total	<675 639,761>	<892 646,135>	<499 707,088>	<888 469,282>
total classe 1	1 965 362,612	1 501 384,675	1 495 471,032	1 594 762,806

CP2- Sommes Distribuables**Sommes distribuables des exercices antérieurs**

Sommes distribuables de l'exercice	30-06-2010	30/06/2009	31-03-2010	31-12-2009
12/13 Sommes distribuables RAN	7,421	1 ,667	43 405,489	1,667
1521 Régul. RAN SO	2 ,841	-	-	0,007
15211 Régul. Report à nouv RA	<0,198>	-	-	<0,021>
Total	10,064	1 ,667	43 405,489	1,653

Sommes distribuables de l'exercice

Sommes distribuables de l'exercice	30-06-2010	30/06/2009	31-03-2010	31-12-2009
Sommes distribuables Résultat	28 151,339	26 201,588	1 951,804	43 403,758
Total	28 151,339	26 201,588	1 951,804	43 403,758

Total AN	1 993 513,915	1 527 586,000	1 497 422,837	1 638 166,564
capital	1 965 352 ,512	1 501 383,000	1 452 065,544	1 594 761,153
sommes distribuables	28 161 ,403	26 203,000	45 357,293	43 405,411

N2-Notes liées au compte de résultat**PR 1- Revenus du portefeuille – titres
Dividendes**

Dividendes	30-06-2010	30/06/2009	31-03-2010	31-12-2009
7010 Rev actions & assim.	18 090,950	12 387,800	-	26 185,840
703 Rev OPCVM	3 013,288	10 609,624	-	10 609,624
Total	21 104,238	22 997,424	-	36 795,464

Revenus d'obligations et assimilés

revenus d'obligat et assimilés	30-06-2010	30/06/2009	31-03-2010	31-12-2009
7020 Rev Obligat & assim. Potent	2 880,490	4 429,635	6 733,692	8 445,145
70205/7021 Rev Obligat & assim	<8 445,145>	<5 204,400>	<8 445,145>	<5 204,400>
7022 Rev Obligat & assim. Échus	10 791,754	6 295,834	4 391,754	8 375,834
7023 Rev Obligat & assim. Échus	103,562	310,794	-	310,794
Total 702	5330,661	5831,863	2 680,301	11 927,373

Revenus des autres valeurs

	30-06-2010	30/06/2009	31-03-2010	31-12-2009
73 Autres produits d'exploitation	-	-	-	0,310
Total 73	-	-	-	0,310

PR 2 Revenus des placements monétaires

Revenus des placements monétaires	30-06-2010	30/06/2009	31-03-2010	31-12-2009
70610 Rev BTF Potent	4 113, 493	19,108	1 632,268	1 224,554
70611/706910 Rev BTF. Début	<1 224,554>	<43,150>	<1 224,554>	<43,150 >
70612 Rev BTF. échus	2 163,716	-	2 163,716	1 160,764
7069 rev autres plac monét pot	<498 ,411>	549,698	<498,411>	498,411
70692 rev autres plac monét, échus	1 495,233	3 883,562	1 495,233	6 893,754
Total 706	6 049,477	4 409,218	3568,252	9 734,333

PR 3 Régularisation du résultat d'exploitation

Comptes de régularisation	30-06-2010	30/06/2009	31-03-2010	31-12-2009
770 Régul Resultat ex/SO	4 620,614	23 ,075	0,044	23,075
771 Régul résultat/ ra	<685,993>	<113,792>	<227,941>	<277,348>
Total 706	3934,621	<90,717>	<227,897>	<254,273>

CH 1 Charges de gestion des placements

Charges	30-06-2010	30/06/2009	31-03-2010	31-12-2009
601 Rémunérat Gestionnaire	6 614,122	5 556,952	3 255,080	11 838,115
60101 Rémunération réseau	826,768	694,624	406,886	1 479,779
602 Rémunération dépositaire	826,768	694,624	406,886	1 479,779
total classe 60	8267,658	6 946,200	4 068,852	14 797,673

CH 2 autres charges

Autres charges	30-06-2010	30/06/2009	31-03-2010	31-12-2009
62 Autres charges	-	-	-	1,776
total classe 62	-	-	-	1,776
Autres charges	30-06-2010	30/06/2009	31-03-2010	31-12-2009
62 Autres charges	-	-	-	1,776
total classe 62	-	-	-	1,776

**N3-NOTE SUR LE PORTEFEUILLE
TITRES** :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2010 à **1 309 014 DT** et se détaille comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Coût d'acquisition	Cours au 30-06- 2010	Valeurs au 30-06-2010	% de l'actif net
Actions et droits rattachés		875 402,834		926 073,600	46,454%
Adwya	2 300	6 542,264	6,795	15 628,500	0,784%
ASSAD	4 180	15 041,146	11,166	46 673,880	2,341%
ATB	4 000	23 410,051	8,616	34 464,000	1,729%
ATL	8 100	19 313,332	5,865	47 506,500	2,383%
BH	400	11 400,000	26,680	10 672,000	0,535%
BIAT	200	14 550,000	78,960	15 792,000	0,792%
BNA	750	7 005,000	13,802	10 351,500	0,519%
Attijari Bank	300	6 750,000	22,705	6 811,500	0,342%
BT	12 500	110 053,500	10,255	128 187,500	6,430%
BTE ADP	1 100	33 725,000	30,001	33 001,100	1,655%
Ciment de Bizerte	800	3 523,200	7,243	5 794,400	0,291%
EL KIMIA	1 200	52 437,279	29,100	34 920,000	1,752%
Essoukna	9 000	47 152,800	7,208	64 872,000	3,254%
Magasin général	100	13 100,000	132,000	13 200,000	0,662%
Poulina gp h	1 300	7 735,000	8,299	10 788,700	0,541%
SALIM	511	3 915,000	19,060	9 739,660	0,489%
SERVICOM	7 058	37 563,500	5,709	40 294,122	2,021%
SIPHAT	4 200	97 328,000	15,950	66 990,000	3,360%
SITS	6 072	18 196,686	4,343	26 370,696	1,323%
Somocer	10 000	33 521,545	2,122	21 220,000	1,064%
SOTETEL	2 000	55 676,535	18,074	36 148,000	1,813%
Sotrapil	2 500	80 718,100	13,900	34 750,000	1,743%
SPDIT	5 000	33 392,000	7,106	35 530,000	1,782%
STAR	100	24 975,000	168,023	16 802,300	0,843%
STB	200	2 652,000	14,374	2 874,800	0,144%
TPR	8 336	34 095,827	5,611	46 773,296	2,346%
TPR DA	29	3,509	0,170	4,930	0,000%
TUNIS AIR	28 255	81 626,560	2,202	62 217,510	3,121%
CARTHAGE CEMENT	7 616	14 470,400	2,670	20 334,720	1,020%
ARTES	800	9 470,000	11,234	8 987,200	0,451%
ELECTROSTAR	1 000	8 000,000	8,209	8 209,000	0,412%
SFBT	200	2 394,000	11,977	2 395,400	0,120%
TUNIS RE NS	711	4 977,000	10,926	7 768,386	0,390%
OPCVM		31 490,614		96 169,878	4,824%
L'EPARGNANT	954	31 490,614	100,807	96 169,878	4,824%
Obligations		283 891,600		286 770,490	14,385%
OCA attijari	2 112	10 561,600	100,000	10 741,842	0,539%
AIL 2005	1 000	20 000,000	100,000	20 908,931	1,049%
BNA 2009 sub	1 000	93 330,000	99,997	94 257,909	4,728%
AIL 2009 1	500,000	40 000,000	100,000	40 723,726	2,043%
HL F 2010/1	1 000,000	100 000,000	100,000	100 138,082	5,023%
El Wifack 2006/1B	1 000	20 000,000	100,000	20 000,000	1,003%
TOTAL		1 190 785,048		1 309 013,968	65,664%

N3-NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours du deuxième trimestre 2010 se détaillent ainsi:

Capital au 31-03-2010

Montant	1 452 065
Nombre de titres	19 481
Nombre d'actionnaires	53

Souscriptions réalisées

Montant	662 200
Nombre de titres émis	6 622
Nombre d'actionnaires entrants	3

Rachats effectués

Montant	<46 200>
Nombre de titres rachetés	<462>
Nombre d'actionnaires sortants	2

Autres mouvements

Variation des plus(ou moins) valeurs potentielles sur titres	17 302
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	12 670
Frais de négociation	<147>
Régularisation des sommes non distribuables	<132 537>

Capital au 30-06-2010

Montant	1 965 353
Nombre de titres	25 641
Nombre d'actionnaires	54

N4-Contrôle des ratios réglementaires

Référence : article 29 § 2 & 3 du code des organismes de placements collectifs

	Niveau	Réglementaire	Réalisé	Remarques
Ratio emploi en Valeurs mobilières	Minimum =	50%	65,66%	Conforme
	max =	80%		

Portefeuille / AN > 50%

Ratio de quasi liquidité	Minimum =	0%
---------------------------------	-----------	----

max =	30%
-------	-----

16,45%	Conforme
---------------	----------

Portefeuille / AN < 30%

Ratio de liquidité immédiate

Maximum =	20%
--------------	-----

18,33%	Conforme
---------------	----------

Ratio de liquidité générale

Minimum =	20%
max =	50%

34,78%	Conforme
---------------	----------

Ratio OPCVM

Maximum =	5%
--------------	----

4,82%	Conforme
--------------	----------

Ratios d'emplois

Risque par emetteur

Maximum =	10%
--------------	-----

Capital minimum

minimum =	1 000 000
capital actuel	1 965 353

Conforme

SICAV L'EPARGNANT
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2010

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 07 Avril 2009 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV L'EPARGNANT» pour la période allant du premier avril au 30 juin 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 436.301.026, un actif net de D : 435.987.104 et un bénéfice de la période de D : 4.082.538.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV L'EPARGNANT », comprenant le bilan au 30 juin 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1.La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2.Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3.A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV L'EPARGNANT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4.Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par la « STB » représentent à la date d'arrêté de la situation, 23,98% de l'actif net de la société, dépassant ainsi le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Fayçal DERBEL

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2009
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/06/2009	30/06/2008	31/12/2008
Portefeuille-titres	4	276 024 691	219 507 317	256 277 002
Obligations et valeurs assimilées		261 166 918	213 296 714	246 761 658
Titres OPC		14 857 773	6 210 603	9 515 344
Placements monétaires et disponibilités		159 290 341	154 637 220	128 525 896
Placements monétaires	5	159 280 452	154 532 743	77 667 054
Disponibilités		9 889	104 477	50 858 842
Créances d'exploitation	9	985 994	87 920	689 343
TOTAL ACTIF		436 301 026	374 232 457	385 492 240
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	313 922	275 234	313 166
Autres créditeurs divers		-	36 235	36 235
TOTAL PASSIF		313 922	311 469	349 401
ACTIF NET				
Capital	11	426 615 517	365 888 011	369 345 874
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		4 893	3 086	3 881
Sommes distribuables de l'exercice en cours		9 366 694	8 029 891	15 793 085

ACTIF NET		435 987 104	373 920 987	385 142 840		
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		436 301 026	374 232 457	385 492 240		
ETAT DE RESULTAT (Montants exprimés en dinars)						
	<i>Note</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2009</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2009</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2008</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2008</i>	<i>Année 2008</i>
Revenus du portefeuille-titres	6	3 948 237	7 269 996	3 153 785	6 005 156	11 898 721
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 407 099	6 694 202	2 898 971	5 750 342	11 643 907
Revenus des titres OPC		541 138	575 794	254 814	254 814	254 814
Revenus des placements monétaires	7	1 320 799	2 666 081	1 191 745	2 071 965	5 211 762
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 269 036	9 936 077	4 345 530	8 077 121	17 110 483
Charges de gestion des placements	10	(637 296)	(1 232 713)	(513 408)	(976 900)	(2 132 108)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 631 740	8 703 364	3 832 122	7 100 221	14 978 375
Autres produits		3 295	6 360	41 144	74 234	141 593
Autres charges		-	-	(136 829)	(282 384)	(505 677)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 635 035	8 709 724	3 736 437	6 892 071	14 614 290
Régularisation du résultat d'exploitation		497 238	656 970	1 122 669	1 137 820	1 178 795
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		5 132 273	9 366 694	4 859 106	8 029 891	15 793 085
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(497 238)	(656 970)	(1 122 669)	(1 137 820)	(1 178 795)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(552 497)	(430 769)	(191 595)	(136 834)	8 094
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-	203 890	4	(873)	(1 073)
RESULTAT DE LA PERIODE		4 082 538	8 482 845	3 544 846	6 754 364	14 621 312
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET (Montants exprimés en dinars)						
		<i>Période du 1/04 au 30/06/2009</i>	<i>Période du 1/01 au 30/06/2009</i>	<i>Période du 1/04 au 30/06/2008</i>	<i>Période du 1/01 au 30/06/2008</i>	<i>Année 2008</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		4 082 538	8 482 845	3 544 846	6 754 364	14 621 312
Résultat d'exploitation		4 635 035	8 709 724	3 736 437	6 892 071	14 614 290
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres			(552 497)	(430 769)	(191 595)	(136 834)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-	203 890	4	(873)	(1 073)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES		(17 188 552)	(17 188 552)	(12 189 488)	(12 189 488)	(12 189 488)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		28 454 689	59 549 971	68 773 116	82 480 579	85 835 476
Souscriptions						410 295
- Capital		108 595 163	225 293 526	121 894 100	194 595 500	100
- Régularisation des sommes non distribuables		3 557	23 853	(1 260 374)	(1 998 307)	(4 246)
- Régularisation des sommes distribuables		3 894 947	9 524 565	(1 091 943)	2 367 801	9 750 371
Rachats						(324 754)
- Capital		(80 762 289)	(167 799 926)	(52 969 000)	(112 405 000)	500
- Régularisation des sommes non distribuables		(6 865)	(20 931)	547 624	1 150 142	3 361 943
- Régularisation des sommes distribuables		(3 269 824)	(7 471 116)	1 652 709	(1 229 557)	(8 571)
VARIATION DE L'ACTIF NET		15 348 675	50 844 264	60 128 474	77 045 455	88 267 301
ACTIF NET						296 875
En début de période		420 638 429	385 142 840	313 792 513	296 875 532	532
En fin de période		435 987 104	435 987 104	373 920 987	373 920 987	385 142
NOMBRE D' ACTIONS						840
En début de période		4 031 424	3 731 742	3 008 990	2 876 336	2 876 336
En fin de période		4 312 638	4 312 638	3 698 241	3 698 241	3 731 742
VALEUR LIQUIDATIVE		101,095	101,095	101,108	101,108	103,207
TAUX DE RENDEMENT		0,95%	2,05%	1,02%	2,07%	4,10%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 JUIN 2009

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.6- Obligations BATAM

Le portefeuille de la société enregistre à hauteur de D: 1.630.000 d'obligations émises par la société Héra d'Eléctroménager et de Confort "BATAM" qui a fait l'objet d'un règlement amiable, suite à une mise sous administration judiciaire en octobre 2002.

Les événements qui se sont succédés depuis cette date, dont notamment les reports successifs d'échéances, conduisent à constater une incertitude quant au recouvrement de ces créances.

Pour se prémunir contre les risques associés à cette situation, une dépréciation totale a été constatée. Parallèlement, il a été procédé à la suspension de la constatation des intérêts courus depuis le 30/09/2004.

Ainsi, les emplois en obligations "BATAM" apparaissent au 30 Juin 2009 pour une valeur nulle.

3.7- Changement de méthodes de présentation

3.7.1 Par rapport au 30 juin 2008 et au 31 décembre 2008, les états financiers au 30 juin 2009 traduisent au bilan, les changements de méthodes de présentation suivants :

- Avant le premier janvier 2009, les commissions de placement perçues d'avance sur les billets de trésorerie figuraient parmi les autres passifs. Au 30 juin 2009 ces commissions sont présentées en déduction du coût des billets de trésorerie concernés.
- Antérieurement au 1^{er} janvier 2009, les sommes à l'encaissement, figuraient au niveau des disponibilités. Ces montants sont désormais présentés, au 30 juin 2009, parmi les « créances d'exploitation ».
- Au 31 décembre 2008, les retenues à la source relatives aux intérêts précomptés sur les BTA, figuraient parmi les créances d'exploitation. A compter du 1^{er} janvier 2009, ces retenues à la source affectent l'encours des BTA concernés.

3.7.2 Par rapport au 31 décembre 2008, les états financiers au 30 juin 2009 traduisent, au niveau de l'état de résultat, les changements de méthodes de présentation suivants:

- Jusqu'à la clôture de l'exercice 2008, les plus ou moins values potentielles sur obligations et valeurs assimilées étaient présentées au niveau des postes « autres charges » et « autres produits » et figurent, par conséquent au bilan, parmi les sommes distribuables de la période.

Cette méthode de présentation a été abandonnée afin de se conformer aux préconisations de la norme comptable n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM. Ainsi et, à compter du 1^{er} janvier 2009 les plus ou moins values potentielles sur obligations et valeurs assimilées sont portées directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elles apparaissent également comme composantes du résultat net de la période (Voir note 3.2).

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2009 à D : 276.024.691 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2009	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		259 125 029	261 166 918	59,90%
Obligation de sociétés		52 231 431	51 489 933	11,81%
AFRICA 2003 TR A	4 500	180 000	188 492	0,04%
AFRICA 2003 TR B	3 000	120 000	125 661	0,03%
AIL 2005	8 300	332 000	347 088	0,08%
AIL 2007	10 000	800 000	823 507	0,19%
AIL 2008	10 000	1 000 000	1 038 893	0,24%
AIL 2009-1	7 000	700 000	712 665	0,16%
AMEN BANK 2006	10 000	800 000	815 639	0,19%
AMENBANK A 2008	15 000	1 399 995	1 407 973	0,32%
AMENBANK B 2008	25 000	2 375 000	2 389 575	0,55%
ATB 2007/1 D	50 000	4 600 000	4 624 928	1,06%
ATB SUB2009 A2	20 000	4 000 000	4 020 194	0,92%
ATBSUB2009 B1	25 000	1 000 000	1 005 122	0,23%
ATL 2006/1	5 000	1 600 000	1 603 419	0,37%
ATL 2008	5 000	2 000 000	2 008 833	0,46%
ATL 2008	32 500	400 000	401 767	0,09%
ATL2008SUB	17 500	500 000	523 934	0,12%
BATAM2000	15 000	600 000	0	0,00%
BATAM2001	10 000	1 000 000	0	0,00%
BATAM98	3 000	30 000	0	0,00%
BH 2007	950 000	5 000 000	5 136 322	1,18%
BIAT2002	50 000	300 000	307 871	0,07%
BNA 2009 SUB	70 000	2 800 000	2 827 837	0,65%
BTKD 2006	15 000	2 100 000	2 155 808	0,49%
CEREALES2001	28 000	600 000	634 448	0,15%
CIL 2004/1	35 000	1 200 000	1 250 262	0,29%
CIL 2004/2	2 000	300 000	304 189	0,07%
CIL 2008 SUB	20 000	1 000 000	1 026 378	0,24%
CIL 2008/1	15 000	1 000 000	1 043 452	0,24%
CIL 2009/1 F	10 000	800 000	800 000	0,18%
CIL2009/1 V	10 000	1 200 000	1 200 000	0,28%
CIL2002/2	10 000	200 000	209 436	0,05%
DJERBAAG2000	10 000	125 000	126 745	0,03%
EL MOURADI 2002	8 000	160 000	168 022	0,04%
GL 2004-1	10 000	200 000	205 371	0,05%
HL 2008/1	10 000	800 000	805 928	0,18%
HOURIA2000	50 000	1 250 000	1 255 800	0,29%
MEUBLATEX	10 000	200 000	209 634	0,05%
MOURADI 2005	5 000	400 000	400 399	0,09%
PANOBOIS 2007	2 000	200 000	202 308	0,05%
SELIMA CLUB 2002	1 500	30 000	30 059	0,01%
SEPCM2002	5 000	71 436	72 506	0,02%
SIHM 2008 A	3 000	300 000	312 246	0,07%
SIHM 2008 C	5 000	500 000	520 410	0,12%
SIHM 2008 D	2 000	200 000	208 164	0,05%
SKANES BEACH 03	4 500	180 000	180 572	0,04%
STB 2008/2	50 000	5 000 000	5 094 028	1,17%
STM 2007 B	10 000	1 000 000	1 040 175	0,24%
STM 2007 C	4 000	400 000	416 070	0,10%
TL 2007-2	4 000	320 000	326 975	0,07%
TUN LEASE 2005-1	10 000	400 000	415 036	0,10%
UTL 2004	3 000	558 000	565 792	0,13%
Bons du trésor assimilables		206 893 598	209 676 985	48,09%

BTA 02/2015	39 933	41 774 594	42 176 615	9,67%
BTA 05/2022	33 903	34 806 418	35 081 724	8,05%
BTA 07/2017	16 500	16 389 500	17 288 268	3,97%
BTA 03/2019	6 000	6 266 800	6 346 396	1,46%
BTA 10/2013	26 397	26 006 828	27 082 717	6,21%
BTA 04/2010	2 000	2 076 440	2 037 349	0,47%
BTA 04/2014	50 707	52 753 700	52 466 528	12,03%
BTA 03/2012	16 500	16 526 318	16 770 531	3,85%
BTA 03/2016	4 000	4 151 000	4 206 118	0,96%
BTA 03/2013	6 000	6 142 000	6 220 739	1,43%
Titres des Organismes de Pacement Collectif		15 062 817	14 857 773	3,41%
Titres des OPCVM		12 189 965	11 971 030	2,75%
FCP SALAMET PLUS	45 000	467 235	459 270	0,11%
GO SICAV	20 000	2 083 386	2 026 160	0,46%
INTER OBLIGATIONS SICAV	9 500	1 003 913	989 359	0,23%
SANADET SICAV	44 993	4 870 140	4 780 461	1,10%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	36 260	3 765 291	3 715 780	0,85%
Fonds commun de créances		2 872 852	2 886 743	0,66%
FCC CREDIMO 1	5 000	1 982 290	1 991 875	0,46%
FCC CREDIMO 2	1 500	890 562	894 868	0,21%
TOTAL		274 187 846	276 024 691	63,31%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2009 à D : 159.280.452, se détaillant comme suit :

		Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2009	% actif net
Billets de trésorerie avalisés	-	-	5 091 367	5 178 359	1,19%
BT AIL du 10/01/05 à 6,5%	pour 1820 jours	BTKD	200 533	244 890	0,06%
BT HL du 11/05/09 à 5,5%	pour 180 jours	BFT	1 466 979	1 476 152	0,34%
BT HL du 10/03/09 à 5,5%	pour 180 jours	BEST BANK	1 955 972	1 983 367	0,45%
BT HL du 21/05/2009 à 5,5%	pour 180 jours	BFT	978 589	983 347	0,23%
BT HL du 08/06/2009 à 5,5%	pour 180 jours	BFT	489 294	490 603	0,11%
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation	-	-	1 956 462	1 966 086	0,45%
BT TL du 19/05/2009 à 5,3%	pour 190 jours	-	1 956 462	1 966 086	0,45%
Bon du trésor à court terme			3 693 494	3 784 396	0,87%
BTC au 27/10/09 acquis le 29/10/2008			951 090	977 065	0,22%
BTC au 27/10/09 acquis le 24/10/2008			2 328 602	2 393 495	0,55%
BTC au 27/10/2009 acquis le 30/06/2009			413 802	413 836	0,09%
Comptes à terme STB	-	-	34 000 000	34 292 010	7,87%
Placement au 31/12/2013 (au taux de 6%)	-	-	12 000 000	12 285 633	2,82%
Placement au 21/09/2009 (au taux de 3,73%)			5 000 000	5 002 453	1,15%
Placement au 22/09/2009 (au taux de 3,73%)			4 000 000	4 001 635	0,92%
Placement au 23/09/2009 (au taux de 3,73%)			5 000 000	5 001 635	1,15%
Placement au 26/09/2009 (au taux de 3,73%)			8 000 000	8 000 654	1,84%

Bon de caisse TQB		14 000 000	14 617 459	3,35%
Bon de caisse au 03/09/2010 (au taux de 5,94%)		7 000 000	7 285 516	1,67%
Bon de caisse au 06/07/2010 (au taux de 4,56%)*		7 000 000	7 331 943	1,68%
Certificats de dépôt		98 413 102	99 442 142	22,81%
Certificat de dépôt STB au 06/07/2010 (au taux de 5,72%)		20 000 000	20 986 381	4,81%
Certificat de dépôt STB au 01/07/2009 (au taux de 3,73%)		8 985 111	8 999 256	2,06%
Certificat de dépôt STB au 07/07/2009 (au taux de 3,73%)		5 490 901	5 496 815	1,26%
Certificat de dépôt STB au 08/07/2009 (au taux de 3,73%)		1 996 691	1 998 676	0,46%
Certificat de dépôt STB au 02/07/2009 (au taux de 3,73%)		8 992 548	8 998 510	2,06%
Certificat de dépôt STB au 03/07/2009 (au taux de 3,73%)		9 991 720	9 997 516	2,29%
Certificat de dépôt STB au 14/07/2009 (au taux de 3,73%)		5 490 901	5 493 631	1,26%
Certificat de dépôt STB au 15/07/2009 (au taux de 3,73%)		4 492 555	4 494 417	1,03%
Certificat de dépôt STB au 06/07/2009 (au taux de 3,73%)		4 995 860	4 997 516	1,15%
Certificat de dépôt STB au 07/07/2009 (au taux de 3,73%)		4 995 860	4 997 102	1,15%
Certificat de dépôt STB au 09/07/2009 (au taux de 3,73%)		16 486 337	16 487 704	3,78%
Certificat de dépôt STB au 10/07/2009 (au taux de 3,73%)		6 494 618	6 494 618	1,49%
TOTAL		157 154 425	159 280 452	36,53%

* Suite à l'accord conclu avec la TQB le taux de ce bon de caisse a été ramené, à compter du 20 avril 2009, de 6,1% à 4,56% .

Note 6 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2009 à D : 3.948.237 , se détaillant ainsi :

<u>Revenus des obligations</u>	<u>709 624</u>
- Intérêts	709 624
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>2 697 475</u>
- Intérêts des BTA	2 697 475
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>	<u>541 138</u>
- Dividendes des OPCVM	512 290
- intérêts des parts des FCC	28 848
TOTAL	3 948 237

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2009 à D : 1.320.799, se détaillant ainsi :

Intérêts des billets de trésorerie	94 378
Intérêts des comptes à terme	174 557
Intérêts des BTCT	34 024
Intérêts des Bon de caisse	153 185

Intérêts des certificats de dépôts	864 655
TOTAL	1 320 799

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2009 à D : 313.922, contre D : 275.234 au 30/06/2008 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
Gestionnaire	159 259	141 199
Dépositaire	48 447	48 465
Commission de distribution	106 216	85 570
Total	<u>313 922</u>	<u>275 234</u>

Note 9 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2009 à D : 985.994, contre D : 87.920 au 30/06/2008 et se détaille comme suit :

		<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
Sommes à l'encaissement	(a)	527 202	-
Frais bancaires à récupérer		453 472	28 177
Retenue à la source sur BTA	(b)	-	59 743
Intérêts intercalaires sur emprunts		1 254	-
Autres		4 066	-
Total		<u>985 994</u>	<u>87 920</u>

(a) : Présentées parmi les disponibilités au 30/06/2008.

(b) : Affectent l'encours des BTA au 30 Juin 2009.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2009 à D : 637.296, contre D : 513.408 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2008 et se détaillent ainsi :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
Rémunération du gestionnaire	477 970	385 055
Rémunération du dépositaire	53 109	42 785
Commission de distribution	106 217	85 568
Total	<u>637 296</u>	<u>513 408</u>

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 juin 2009, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2008

Montant	369 345 874
Nombre de titres	3 731 742
Nombre d'actionnaires	4 044

Souscriptions réalisées

Montant	225 293 526
Nombre de titres émis	2 276 290
Nombre d'actionnaires nouveaux	612

Rachats effectués

Montant	(167 799 926)
Nombre de titres rachetés	(1 695 394)
Nombre d'actionnaires sortants	(410)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(430 769)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	203 890
Régularisation des sommes non distribuables	2 922

Capital au 30-06-2009

Montant	426 615 517
Nombre de titres	4 312 638
Nombre d'actionnaires	4 246

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**LA SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE**

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs- Z.I. La Charguia II 2035 ARIANA Aéroport.

La Société Air Liquide Tunisie publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2010, accompagnés de l'Avis des commissaires aux comptes, Mr Mohamed MEHDI (ECC MAZARS) et Mr Mourad GUELLATY.

SITUATION FINANCIERE INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 30 JUIN 2010**BILAN : ACTIFS**

période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2010

<i>(Chiffres en Dinars)</i>	<i>Notes</i>	Au 30 juin 2 010	Au 30 juin 2 009	<i>(Montants en Dinars)</i> Au 31 déc 2 009
Actifs non courants				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles		998 256	907 102	983 155
Moins: amortissements		<908 556>	<806 868>	<875 158>
	(1)	89 700	100 234	107 997
Immobilisations corporelles		81 703 505	74 178 735	77 585 617
Moins: amortissements		<49 580 926>	<46 569 309>	<48 067 987>
	(1)	32 122 579	27 609 426	29 517 630
Immobilisations financières		865 872	934 401	931 651
Moins: provisions		<45 826>	<45 826>	<45 826>
	(2)	820 046	888 575	885 825
Total des Actifs immobilisés		33 032 325	28 598 235	30 511 453
Autres actifs non courants				
Total des actifs non courants		33 032 325	28 598 235	30 511 453
Actifs courants				
Stocks		3 123 547	3 544 178	3 447 224
Moins: provisions		<130 942>	<130 942>	<130 942>
	(3)	2 992 605	3 413 236	3 316 282
Clients et comptes rattachés		17 446 122	19 816 077	12 770 964
Moins: provisions		<234 888>	<116 426>	<116 426>
	(4)	17 211 234	19 699 651	12 654 538
Autres actifs courants		6 925 079	4 081 624	6 728 197
Moins: provisions		<20 000>	<20 000>	<20 000>
	(5)	6 905 079	4 061 624	6 708 197
Placements et autres actifs financiers		176 684	328 579	2 079 484
Moins: provisions		<59 011>	<54 583>	<54 583>
	(6)	117 673	273 997	2 024 901
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	1 023 359	1 012 310	672 068
Total des actifs courants		28 249 950	28 460 817	25 375 986
TOTAL DES ACTIFS		61 282 275	57 059 052	55 887 438

SITUATION FINANCIERE INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 30 JUIN 2010
BILAN : CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2010

		<i>(Montants en Dinars)</i>		
	Notes	Au 30 juin 2 010	Au 30 juin 2 009	Au 31 déc 2 009
Capitaux propres				
Capital social		23 855 025	21 867 125	21 867 125
Réserves		3 841 223	2 417 508	2 417 508
Réserves pour investissement exonérés				
Subventions reçues		105 722	323 558	105 722
Résultats reportés				
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		27 801 970	24 608 192	24 390 355
Résultat de l'exercice		6 021 995	6 777 749	11 896 059
Total des capitaux propres avant affectation	(8)	33 823 965	31 385 941	36 286 414
Passifs				
Passifs non courants				
Emprunts				
Autres passifs financiers (dépôts de garantie)	(9)	12 548 448	12 535 973	12 533 090
Provisions	(10)	110 553	385 000	110 553
Total des passifs non courants		12 659 001	12 920 973	12 643 643
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	(11)	3 130 032	5 078 228	4 939 673
Autres passifs courants	(12)	11 410 103	7 624 194	1 958 629
Concours bancaires et A. passifs fin.	(13)	259 174	49 716	59 079
Total des passifs courants		14 799 309	12 752 139	6 957 381
Total des passifs		27 458 310	25 673 112	19 601 024
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		61 282 275	57 059 052	55 887 438

SITUATION FINANCIERE INTERMEDIAIRE
ETAT DE RESULTAT
 période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2010
 (modèle de référence)

				<i>(Montants en Dinars)</i>		
	Notes	Au 30 juin 2 010	Au 30 juin 2 009	Au 31 déc 2 009		
Revenus	(14)	12 006 558	9 928 094	23 225 264		
Coût des ventes	(15)	<7 216 829>	<6 430 580>	<14 476 246>		
Marge brute		4 789 729	3 497 514	8 749 018		
Autres produits d'exploitation	(16)	1 727 508	2 511 121	4 346 645		
Frais de distribution	(17)	<883 555>	<929 134>	<1 906 719>		
Frais d'administration répartis	(18)	<1 457 766>	<1 973 072>	<2 540 728>		
Autres charges d'exploitation	(19)	<730 714>	<687 176>	<1 234 609>		
Résultat d'exploitation		3 445 202	2 419 253	7 413 607		
Produits financiers nets	(20)	413 612	622 906	996 267		
Produits des placements	(21)	957	11 576	22 165		
Produits des participations	(22)	2 699 784	3 937 185	3 937 185		
Autres gains ordinaires	(23)	293 785	609 979	719 632		
Résultat des activités ordinaires AV. Impôt		6 853 340	7 600 899	13 088 856		
Impôt sur les sociétés	(24)	<831 345>	<823 150>	<1 192 797>		
Résultat des activités ordinaires Après Impôt		6 021 995	6 777 749	11 896 059		
Effet des modifications comptables						
Résultat après modifications comptables		6 021 995	6 777 749	11 896 059		

SITUATION FINANCIERE INTERMEDIAIRE
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2010
(modèle de référence)

(Montants en Dinars)

	Notes	Au 30 juin 2 010	Au 30 juin 2 009	Au 31 déc 2 009
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients		12 743 471	13 012 521	32 529 784
Intérêts reçus	(25)	957	3 927	42 002
Encaissements provenant des placements à court terme	(26)	4 823 907	7 545 459	9 464 277
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel		<9 713 207>	<8 919 719>	<17 954 841>
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	(27)	<1 738 616>	<1 135 039>	<2 305 706>
Intérêts payés		<10 143>	<1 819>	<43 902>
Décaissements provenant des placements à court terme	(28)	<2 920 348>	<4 581 313>	<7 941 102>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		3 186 021	5 924 018	13 790 512
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(29)	<3 013 577>	<5 428 905>	<8 942 115>
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(30)	7 400	637 875	952 700
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		<3 006 177>	<4 791 030>	<7 989 415>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions payés		-	<3 461 472>	<8 477 472>
Dividendes et autres distributions reçus		-	3 949 364	3 937 185
Encaissement provenant des emprunts				
Remboursement d'emprunts				
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-	487 892	-4 540 287
Incidences des variations des taux de changes sur les liquidités et équivalents de liquidités	(31)	<28 649>	<1 383>	9 083
Variation de trésorerie		151 195	1 619 497	1 269 893
Trésorerie au début de l'exercice		612 989	<656 903>	<656 903>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(32)	764 185	962 594	612 989

**TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES
PAR NATURE AU 30 JUIN 2010**

Charges par destination	Montant	Ventilation			Autres charges	Observations
		Achats consommés (1)	Charges de personnel	Amortissements et provisions		
Coût des ventes	7 216 829	4 403 852	1 031 572	1 057 047	724 358	
Frais de distribution	883 555	22 055	143 585	447 610	270 305	
Frais d'administration	1 457 766	19 631	489 533	223 886	724 716	
Autres charges d'exploitation	730 714				730 714	dont : 685 622 DT Assistance Technique
Impôt sur les Sociétés	831 345				831 345	
	11 120 209	4 445 538	1 664 690	1 728 543	3 281 438	

(1) Achats consommés de matières stockées et de matières non stockées

NOTES AUX ETATS FINANCIERS : Situation intermédiaire arrêtée au 30 Juin 2010
MONTANTS EXPRIMES EN DINARS TUNISIENS

1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

- Les états financiers de la société **Air Liquide Tunisie** sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes.
- Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2010.
- Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles de référence prévus par la norme comptable générale.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

▪ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

▪ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	15 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata temporis.

▪ **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de marchandises, des produits fabriqués, et des prestations de services.

↳ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque, l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété. En général, ce transfert s'opère lors de la livraison de la marchandise.

↳ Prestations de services

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés au fur et à mesure de l'exécution du service.

▪ **Stocks**

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières,
- Les matières consommables,
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leurs prix de revient qui comprennent les prix d'achat majorés des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

▪ **Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS**BILAN – ACTIF****NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/2009	Acquisitions	Virements compte à compte	Autres variations	Valeurs brutes au 30/06/2010
Immobilisations incorporelles	983 155		15 101		998 256
Logiciels	963 155		15 101		978 256
Fonds de commerce	20 000				20 000
Immobilisations corporelles	77 585 617	4 192 306	<15 001>	<59 316>	81 703 505
Terrains	1 191 384				1 191 384
Constructions	2 338 288				2 338 288
Matériel et outillage	23 775 603		914 660		24 690 263
Matériel de transport	2 095 813	56 068		<59 316>	2 092 565
M.M.B & A.A.I	9 742 126		360 206		10 102 332
Emballages	28 188 343		656 771		28 845 114
Immobilisations encours	10 254 060	4 136 238	<1 946 738>		12 443 560
Total	78 568 772	4 192 306	0	<59 316>	82 701 762

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31/12/2009	Dotations	Cessions	Amortissements au 30/06/2010
Immobilisations incorporelles	875 158	33 398		908 556
Logiciels	875 158	33 398		908 556
Immobilisations corporelles	48 067 987	1 572 255	<59 316>	49 580 926
Terrains	1 307 597	54 681		1 362 278
Constructions	18 939 082	703 971		19 643 053
Matériel et outillage	1 658 574	69 546	<59 316>	1 668 804
Matériel de transport	4 615 497	354 702		4 970 199
M.M.B & A.A.I	21 547 237	389 355		21 936 592
Total	48 943 146	1 605 653	<59 316>	50 489 482

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-10	30-juin-09	31-déc-09
Titres de participation (a)	753 495	753 495	753 495
Prêts au personnel (b)	27 466	91 745	93 245
Dépôts et cautionnements	84 911	89 161	84 911
Total brut	865 872	934 401	931 651
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	<45 826>	<45 826>	<45 826>
Total net	820 046	888 575	885 825

(a) Le solde de ce compte comprend principalement les titres détenus dans notre filiale AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES, pour une valeur de 749 940 DT, correspondant à la détention de 99,99 % de son capital.

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts en tenant compte du reclassement des prêts du personnel muté de ALT vers notre filiale ALTS.

NOTE 3 : STOCKS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-10	30-juin-09	31-déc-09
Matières Premières	125 449	284 713	142 821
Matières consommables (MEG)	2 428 314	2 240 396	2 488 817
Gaz Fabriqués	431 360	727 779	336 012
Travaux encours	75 772	11 900	377 671
Marchandises en transit	62 652	279 390	101 903
Total brut	3 123 547	3 544 178	3 447 224
Provision pour dépréciation des stocks	<130 942>	<130 942>	<130 942>
Total net	2 992 605	3 413 236	3 316 282

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-10	30-juin-09	31-déc-09
Air liquide Tunisie Services	13 585 487	18 514 246	9 307 015
Autres clients	3 860 635	1 301 831	3 463 949
Total brut	17 446 122	19 816 077	12 770 964
Provision pour dépréciation des clients	<234 888>	<116 426>	<116 426>
Total net	17 211 234	19 699 651	12 654 538

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques		30-juin-10	30-juin-09	31-déc-09
Produits à recevoir	(a)	4 879 696	2 835 036	4 907 034
Sociétés du groupe	(b)	684 183	286 833	629 129
TVA		605 167	58 424	416 579
Taxe de Formation professionnelle		178 914	203 214	190 573
Consignations en douane		68 888	43 087	34 150
Charges payées ou comptabilisées d'avance		47 354	72 001	3 880
Autres comptes d'actifs courants		460 877	583 029	546 852
Total brut		6 925 079	4 081 624	6 728 197
Provision pour dépréciation des autres actifs		<20 000>	<20 000>	<20 000>
Total net		6 905 079	4 061 624	6 708 197

(a) Ce poste est composé de sommes dus par la filiale Air Liquide Tunisie Services se détaillant comme suit :

	Montant (en KDT)
Dividendes au titre de l'exercice 2009	2 699
Redevances au titre du premier semestre 2010	1 728
Intérêts financiers sur des factures échues non réglées	452
Total	4 879

(b) Ce poste enregistre principalement des règlements clients encaissés par Air Liquide Tunisie Services pour le compte d'Air Liquide Tunisie.

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques		30-juin-10	30-juin-09	31-déc-09
Prêts à moins d'un an accordé au personnel		65 330	75 032	61 265
Titres de placement		111 354	253 547	2 018 219
Total brut		176 684	328 579	2 079 484
Provision pour dépréciation des prêts		<59 011>	<54 583>	<54 583>
Total net		117 673	273 996	2 024 901

NOTE 7 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques		30-juin-10	30-juin-09	31-déc-09
Banque de Tunisie		655 935	549 856	381 378
UBCI		1 115	65 507	6 864
Autres établissements bancaires		362 072	391 422	278 557
Caisses		4 237	5 525	5 269
Total		1 023 359	1 012 310	672 068

BILAN – PASSIF**NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES**

Le tableau de variation des capitaux propres au 30 juin 2010 se détaille comme suit :

		Au 31 décembre 2009 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2009 (conformément à l'AGO du 30 juin 2010)	Autres variations	Au 30 juin 2010 (après affectation du résultat de 2009)
Capital social	(a)	21 867 125	-	1 987 900	23 855 025
Réserve légale		2 018 505	168 208		2 186 713
Autres réserves		399 003	1 255 507		1 654 510
Subvention d'investissement		105 722			105 722
Résultat de l'exercice		11 896 059	(b) 8 484 445	<11 896 059>	6 021 995
Compte spécial d'investissement			1 950 000	<1 950 000>	
Total		36 286 414	11 858 160	-11 858 159	33 823 965

(a) Augmentation de capital par incorporation de réserves conformément à la première résolution de l'AGE du 30 juin 2010. Le capital est désormais divisé en 954 201 actions de 25 Dinars chacune.

(b) Il s'agit des dividendes à payer au titre de l'exercice 2009.

Les principaux actionnaires sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	564 028	59,11 %
Banque de Tunisie	179 485	18,81 %
Banque Nationale Agricole	105 535	11,06 %

NOTE 9 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste correspond aux dépôts de garantie reçus des clients. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils ont été pris par le client.

NOTE 10 : PROVISIONS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-10	30-juin-09	31-déc-09
Provisions pour risques	10 553	135 000	10 553
Provisions pour charges	100 000	250 000	100 000
Total	110 553	385 000	110 553

NOTE 11 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-10	30-juin-09	31-déc-09
Fournisseurs d'immobilisation	2 403 541	1 887 287	3 794 791
Fournisseurs d'exploitations, factures non parvenues	521 648	584 365	717 610
Fournisseurs d'exploitation	204 843	2 606 576	427 272
Total	3 130 032	5 078 228	4 939 673

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-10	30-juin-09	31-déc-09
Compte courant actionnaires (a)	8 717 077	5 143 873	232 632
Charges à payer	771 498	1 341 409	959 764
Impôts et taxes	388 920	463 702	208 675
C.N.S.S	144 343	151 094	209 943
Société du groupe	102 609	-	107 816
Autres créiteurs	1 285 656	524 116	239 799
Total	11 410 103	7 624 194	1 958 629

(a) Dont 5 020 051 dinars de dividendes à payer pour le compte de notre actionnaire Air Liquide International

NOTE 13 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-10	30-juin-09	31-déc-09
Banque de Tunisie	259 174	45 012	48 104
Autres Banques	-	4 704	10 975
Total	259 174	49 716	59 079

ETAT DE RESULTAT**NOTE 14 : REVENUS**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-10	30-juin-09	31-déc-09
Chiffre d'affaires	12 006 558	9 928 094	23 225 264

NOTE 15 : COUT DES VENTES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-10	30-juin-09	31-déc-09
Achats consommés	4 403 852	4 190 752	8 795 955
Amortissements et Provisions	1 057 047	738 373	2 138 629
Frais de Personnel	1 031 572	801 861	1 909 488
Services extérieurs	724 358	699 594	1 632 174
Total	7 216 829	6 430 580	14 476 246

NOTE 16 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques		30-juin-10	30-juin-09	31-déc-09
Redevance	(a)	1 727 508	2 214 082	3 907 294
Autres produits		-	297 039	439 351
Total		1 727 508	2 511 121	4 346 645

(a) Il s'agit du montant de la redevance due par la filiale Air liquide Tunisie Services au titre de 1^{er} semestre 2010.

NOTE 17 : COUTS DE DISTRIBUTION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-10	30-juin-09	31-déc-09
Achats non Stockés	22 055	57 127	94 339
Frais de personnel	143 585	124 314	268 603
Services extérieurs et Autres Services extérieurs	270 305	294 794	617 714
Amortissements et provisions	447 610	416 671	926 063
Autres Charges	-	36 228	-
Total	883 555	929 134	1 906 719

NOTE 18 : CHARGES ADMINISTRATIVES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-10	30-juin-09	31-déc-09
Frais du personnel administratif	489 533	888 907	1 496 523
Services extérieurs et Autres Services extérieurs	724 716	449 463	764 808
Achats non stockés	19 631	7 318	22 414
Amortissements	223 886	512 373	256 983
Autres charges administratives	-	115 011	-
Total	1 457 766	1 973 072	2 540 728

NOTE 19 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-10	30-juin-09	31-déc-09
Redevance Air Liquide SA	685 662	645 139	1 335 322
Services extérieurs et autres services extérieurs	45 052	42 037	<100 713>
Total	730 714	687 176	1 234 609

NOTE 20 : PRODUITS FINANCIERS NETS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-10	30-juin-09	31-déc-09
Charges financières	<38 791>	<35 233>	<82 691>
Intérêts débiteurs des comptes courants	<10 142>	<1 818>	<22 246>
Pertes de change	<28 649>	<33 415>	<60 445>
Produits financiers	452 403	658 139	1 078 958
Intérêts de retard (a)	452 403	620 954	999 740
Autres produits financiers	-	37 185	79 218
Produits (Charges) financiers nets	413 612	622 906	996 267

(a) Ce poste enregistre le montant des intérêts de retard sur les factures commerciales échues et non payées par la filiale Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste représente le revenu des placements en SICAV.

NOTE 22 : PRODUITS DES PARTICIPATIONS

Le solde de ce poste représente le dividende reçu de notre filiale Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2009.

NOTE 23 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Ce poste enregistre essentiellement l'effet des réajustements des coûts des ventes de l'exercice 2009 constaté en 2010 pour 228 KDT.

NOTE 24 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales ainsi que les exonérations d'impôt provenant des opérations d'exportation.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**NOTE 25 : INTERETS RECUS**

Ce poste représente les encaissements des intérêts des comptes bancaires, des gains de change et des intérêts des placements en bons de trésor.

NOTE 26 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DES PLACEMENTS A COURT TERME

Ce poste représente l'encaissement lié au rachat de 46 970 parts SICAV BT «Rendement ».

NOTE 27 : IMPOTS ET TAXES PAYES

Ce poste représente les règlements des acomptes provisionnels ainsi que les droits et taxes mensuels.

NOTE 28 : DECAISSEMENTS PROVENANT DES PLACEMENTS A COURT TERME

Ce poste représente le décaissement lié à la souscription de 28 570 parts SICAV BT «Rendement».

NOTE 29 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

Ce poste représente les paiements sur investissements corporels et incorporels réalisés au cours du premier semestre 2010.

NOTE 30 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS

Ce poste représente les encaissements liés aux ventes d'immobilisations corporelles réalisées au cours du premier semestre 2010 et notamment la vente d'un chariot élévateur.

NOTE 31 : INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le solde de ce poste représente l'incidence des variations des taux de change sur les liquidités en devises.

NOTE 32 : TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE:

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	30-juin-10	30-juin-09	31-déc-09
Banque de Tunisie	396 761	504 844	<667 028>
UBCI	1 115	60 803	1 385
Autres Etablissements Bancaires	362 072	391 422	3 527
Caisses	4 237	5 525	5 213
Total	764 185	962 594	<656 903>

Soit au bilan :

Rubriques	30-juin-10	30-juin-09	31-déc-09
Liquidités et équivalents de liquidités	1 023 359	1 012 310	672 068
Concours bancaires	<259 174>	<49 716>	<59 079>
Total	764 185	962 594	612 989

NOTE 33 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

Rubriques	30-juin-10	30-juin-09	31-déc-09
Engagements reçus			
Cautions sur marchés	21 575	32 776	163 352
Cautions douanières	1 100	914 200	630 285
Total	22 675	946 976	793 637

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames et Messieurs les Actionnaires
Société AIR LIQUIDE TUNISIE SA
37, Rue des entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 ARIANA

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes et conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi N° 94-117, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA arrêtés au 30 juin 2010 faisant apparaître un total net du bilan de 61 282 275 TND et un bénéfice net après estimation des impôts, de 6 021 995 TND.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que ces états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA arrêtée au 30 juin 2010 conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Fait à Tunis le, 26 Juillet 2010

Les commissaires aux comptes

Mohamed MEHDI

Mourad Guellaty

ECC MAZARS

2010 AS 888